

LO PUBLIAIRE

Sant Bauzelenc

33



Au Sommaire de ce Numéro

Editorial - Quoi dire !	2
Inauguration	3
De nouvelles perspectives à l'école	4
Félicitations	5
Vous aimez le cinéma ?	5
Les 5ème foulées du Thaurac	6
SCB La Seranne	6
Pétanque	7
Four Cagaïre	8
Le temps des envahisseurs	10
Un 15 août du tonnerre !	11
Semaine bleue des personnes âgées	12
Un médicament générique, c'est quoi	13
Mots croisés	13
Un nouveau site remarquable	14
Ça pue... et ça pollue	14
Louis Rouvière - SOTEX MI	15
Grand jeu concours du Publiaïre Les réponses	16
Chasse	18
Animation de l'été à Montoulieu	19
Stage de chant choral	20
Compte rendu d'activité de l'équipe municipale de St Bauzille	20
Délibération des conseils	21
Service de garde	27
Etat civil	27
La Croix l'Etoile et le Croissant	28
Annonces	28

*Illustration page de couverture
- (Rue, La Plantade) -*

*Reproduction interdite de tout ou partie de
texte, sans l'accord écrit de l'auteur, édité
dans le journal*

"Lo Publiaïre Sant Bauzelenc"

Editorial

Quoi dire ?

Le Publiaïre est un petit bulletin qui se consacre surtout à ce qui se passe, se vit, se dit, se pense, se sent, au niveau de nos trois communes, sans se désintéresser pour autant des questions plus générales, pourvu qu'elles aient un impact local particulier. Mais, parfois quelque chose d'exceptionnel vient bousculer cette règle et nous oblige à réagir autrement.

Le 11 septembre, alors que la plupart des articles de ce numéro étaient déjà prêts, une horreur a frappé les Etats-Unis d'Amérique et secoué le monde entier, nous a tous bouleversés.

Ici comme ailleurs, pendant des jours, chacun a vu et revu, entendu et réentendu les récits, les reportages, les commentaires sur un massacre innommable. Non que notre époque soit exempte de meurtres effrayants de toutes sortes, sous prétextes idéologiques, politiques, religieux ou autres, particulièrement dans les populations les plus pauvres, les plus démunies, les plus exploitées.

On le savait. Mais c'était loin et avec une inconscience cruauté, les médias et l'opinion publique, dont nous-mêmes, s'y étaient quelque peu habitués. Mais le fait nouveau, c'est que ça s'est produit au sein du pays le plus riche, le plus puissant et le mieux protégé du monde, en quelques minutes et avec des milliers de victimes innocentes.

Et pour accentuer cette impression, voilà que quelques jours plus tard, c'est beaucoup plus près de chez nous, à Toulouse, qu'une catastrophe a frappé, par des causes encore non élucidées entièrement, une population meurtrie et déboussolée.

On a l'impression que désormais, tout est possible, partout. Alors quand on regarde, à côté de ça, nos petites querelles locales, nos polémiques entre personnes ou opinions diverses, les rancœurs, les méfiances, les a priori qui, parfois nous divisent, on se sent un peu ... ridicule, pour ne pas dire plus. Et on se dit que chaque vie humaine, est un trésor absolu, que chaque instant de souffrance de quelqu'un est un échec pour l'humanité entière, que chaque instant de bonheur a une valeur inestimable.

La "douceur de vivre" dont nous profitons, ici, il faut savoir en remercier Dieu pour les uns, la chance pour les autres.

Mais dire merci.

Jean Suzanne

Lo Publiaïre Sant Bauzelenc

Journal d'information trimestriel :

Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois

(Association loi de 1901)

Rue de la Roubiade

34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Président : Jean SUZANNE - Composition : Thierry CELIE - Rédac. : Signataires des articles
Impression : Arceaux 49, 1027 rue de la croix verte, Montpellier

Prochaine parution N° 64 Janvier 2002

L'inauguration de l'extension de l'école

Le mardi 25 septembre 2001 a eu lieu l'inauguration des nouveaux locaux de l'école publique du Thaurac en présence du président du Conseil Général, de plusieurs conseillers généraux, dont M. Rigaud, maire de Ganges, des maires du canton et de leurs conseillers, de l'inspecteur d'Académie, M. Carpentier, du directeur de l'école M. Renaud et des représentants des parents d'élèves.

Après une visite des nouveaux locaux et quelques mots de M. Vézinet aux élèves de deux classes en cours, tout le monde s'est retrouvé dans la cour d'entrée, autour de l'arbre de la Liberté que Jean-François Issert, alors maire de St Bauzille avait fait planter en 1989 pour le bicentenaire de la Révolution.

C'est Rémy Carlu, maire de St Bauzille qui a pris la parole le premier.

Il a d'abord rappelé que ce sont les enfants de l'école eux-mêmes qui ont inauguré les locaux le jour de la rentrée des classes. Il a souligné la difficulté, pour ceux qui en ont la responsabilité, de prévoir, chaque année, le nombre d'élèves de la rentrée suivante, à cause de l'évolution démographique actuelle de nos trois communes. Les besoins étaient de plus en plus urgents. Et il a remercié tous ceux qui ont contribué à leur trouver une solution, que ce soit l'inspecteur d'Académie, le conseil général, la communauté des communes, les élus des différentes instances et les enseignants eux-mêmes.

Et il a conclu ses propos en citant la phrase d'une enseignante.

*"A la maternelle, on forme des personnes,
A l'école communale, on forme des citoyens"*

Puis ce fut le tour de M. Rigaud, conseiller général, maire de Ganges et président de la communauté des communes, qui d'entrée, a félicité Francis Bourillion et le regretté Yvon Delmas pour leur travail en faveur du projet d'extension de l'école du Thaurac. Il a rappelé l'origine de ce projet qui a été lancé par le SIVU du Thaurac, qui regroupait alors les élus des trois communes, les enseignants, les parents d'élèves et l'architecte M. Sidobre. La communauté des communes a pris le relais en début 2000 avec pour objectif la rentrée scolaire de 2001 et a lancé l'appel d'offre des travaux. Le chantier a débuté en janvier 2001, M. Rigaud a énoncé toutes les entreprises et artisans qui ont participé en les remerciant. Puis il en a détaillé le financement : L'Etat : 25% d'abord, puis 10% de plus soit 35% (657 250F) - Le Conseil Général (dont ce n'est pas strictement la compétence : 25% (469 500F) - Le reste étant couvert par la Communauté des Communes des Cévennes Gangeoise.

Une réflexion globale est en cours pour la création d'un nouveau site scolaire.

Mais les équipements et les locaux, ce n'est pas suffisant. Et c'est grâce à l'Académie que les besoins urgents d'effectifs en personnel enseignant ont été satisfaits.

La parole est alors donnée à M. Carpentier l'Inspecteur de l'Education Nationale. Son

discours est bref, mais direct et dense. Selon lui, l'exiguïté, l'inadaptation ou l'insuffisance des locaux contribuent au développement de la violence chez les enfants. Ceux-ci ont un important besoin d'un espace de sérénité pour acquérir les connaissances, et les enseignants également pour les leur transmettre. C'est cet espace de sérénité indispensable que leur a procuré l'effort remarquable de la Communauté des Communes et du Conseil Général.

Puis c'est au tour de M. Vézinet, président du Conseil Général de remercier tous les enseignants, les élus et tous ceux qui ont participé à cette réalisation. Ils ont ainsi répondu, dans ce domaine, aux conséquences d'une explosion démographique exceptionnelle : 1000 habitants de plus par mois dans l'Hérault en pleine vitalité. En France 80% des Conseils Généraux se consacrent exclusivement aux collèges. Celui de l'Hérault a fait passer de 150 millions de F au début de son mandat à 470 millions et cela pour 1 an ou 2, avec réalisation d'un gymnase de proximité dans tous les collèges d'ici 4 ans. Cela ne l'a pas empêché de contribuer aussi à un domaine qui n'est pas de sa compétence : l'école primaire. Et même si le maire veut baisser à 2 ans l'âge de l'école maternelle, le Conseil Général l'aidera.

Tout cela est encouragé par l'action exceptionnelle du Ministre de l'Education Nationale Jack Lang en faveur de l'augmentation remarquable des dotations en enseignants.

Et M. Vézinet termine son

discours pour mentionner son intérêt pour un projet qui tient au cœur du maire de St Bauzille, un établissement pour handicapés sur le secteur. Mesdames Ségolène Royal et Guigou seraient en train d'étudier très sérieusement ce projet que le

Conseil Général soutiendra de son mieux.

Ainsi se termine cette inauguration de l'extension de l'école du Thaurac, en présence de tous ceux qui ont contribué à sa réalisation. Ce

même jour à 17h, pour permettre à tous les parents qui n'ont pu être présents à l'inauguration, ils ont été invités par les enseignants à la visite des locaux après les cours.

Jean Suzanne

De nouvelles "Perspectives" à l'école du Thaurac

Après un été laborieux sur le site de notre école, celle-ci nous offre un nouveau visage pour cette rentrée 2000/2001 :

Le cycle III (CE2-CM1-CM2) est désormais regroupé dans les nouveaux locaux, offrant ainsi des commodités de gestion et des facilités pédagogiques notamment, au niveau des échanges de service.

De plus, l'ouverture de ces deux nouvelles classes a permis de récupérer un espace originellement appelé "salle commune" à l'étage de l'ancien bâtiment et qui sera utilisé pour la B.C.D (bibliothèque – centre documentaire) ainsi que pour les arts plastiques.

En ce qui concerne les effectifs : **158 enfants** sont aujourd'hui inscrits à l'école. La répartition par classe est la suivante: voir tableau ci-dessous

Au sein de l'équipe pédagogique il faut noter que :

-Mme Sophie REYNES a été titularisée à titre définitif sur le poste d'enseignant à mi-temps annualisé, ce qui signifie qu'à partir du 20 janvier 2002, elle assurera la continuité de la classe de Mr Juan LOPEZ.

-A partir du 30 octobre 2001, Mr RENAUD sera en congé pour formation universitaire, son remplaçant sera connu sous peu. Sachant que cette année, il y a dans l'école pour la première fois depuis longtemps, une classe de CP "pure" (de Mme Huguette VIDAL) et une classe de CE1 "pure", cela devrait faciliter la mise en place des différents projets et la gestion de la classe de CE1 à la personne qui assurera le remplacement de Mr RENAUD.

-Suite à une demande d'un personnel supplémentaire pour la surveillance du dortoir au cours de l'année 2000/2001, Mme Marie-Ange DIEBOLD a été nommée seconde ATSEM pour la classe des PS. Mme Florence REY étant en congé parental.

Il convient aussi de signaler les éléments suivants :

-Après une décision prise en

Conseil des maîtres et sur un effort consenti par les enseignants, un accueil pour les enfants de **2ans et 3 mois est assuré cette année** (ceci pouvant être remis en question en Conseil d'Ecole chaque année), d'où une "**rentrée échelonnée**" jusqu'en octobre afin de permettre aux PS de prendre tranquillement leurs repères dans la classe et ensuite d'accompagner les TPS (enfants nés jusqu'au 31 mai 1999). Cette partie de la classe de Sophie REYNES peut-être assimilée à une classe passerelle sans pour autant bénéficier des conditions pour une telle structure.

Ceci a nécessité l'instauration d'une classe de GS-MS non prévue au départ, avec seulement 3 enfants en MS. Cette structure des deux classes maternelles ne laisse pratiquement aucune marge d'accueil en cours d'année et peu de souplesse pédagogique, sachant que les arrivées en cours d'année sont fréquentes dans l'Hérault.

Bonne année à tous,
JP RENAUD § C. VIDAL.

Ecole du Thaurac effectif rentrée 2001/2002 = 158 élèves											
Nb d'élèves dans les classes	29			28		22	24	27		28	
Niveau	TPS	PS	MS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM1	CM2
Nb d'élèves/niveau	6	13	10	3	25	22	24	18	9	11	17
Répartition Effectif/classe Enseignant	M. Juan LOPEZ Mme Sophie REYNES			Mme Laurence PELLEGRINI		Mme Huguette VIDAL	M. Jean Pierre RENAUD	Mme Marie Hélène DESCAMPS		Mme Hélène SIEGWALD	

Note de la rédaction :

Ci-dessous l'enveloppe globale du financement de l'extension de l'école du Thaurac, d'après les renseignements obtenus par le Publiaire.

Coût prévisionnel montant du marché d'appel d'offre : 1 878 000 FHT - 2 225 000 F TTC

Subvention de l'état : 657 250F soit 35% du montant du marché HT

Subvention du Conseil Général : 469 500F soit 25% du montant du marché HT

Le reste à la charge de la Communauté des Communes : 751 250 F soit 40% du montant du marché HT

Travaux supplémentaires, supportés par la communauté des communes, non prévus au marché : traitement des abords, pluvial, surcoût maîtrise d'œuvre : 313 545 F HT.

Montant global de l'opération
2 174 000 F HT - 2 600 000F TTC

La construction se compose de **2 classes** en étage et d'un **restaurant scolaire** avec office en RDC, un espace de cour supplémentaire ainsi qu'un grand **préau** avec **sanitaires** et rangement

Félicitations

Beaucoup de jeunes sur nos trois communes préparent leur avenir en poursuivant des études qui exigent de la persévérance et du courage. Quand leurs efforts sont récompensés par l'obtention d'un brevet, d'un diplôme, etc. il est normal de les citer en exemple.

Mais Lø Publiaire n'est pas au courant de tout. Aidez-le en lui signalant les résultats des études de vos jeunes. Merci d'avance.

LOPEZ Hermann : BTS Action Commerciale.

ELHOUARDI Mustapha : Baccalauréat Professionnel en électronique.

BERTRAND Philippe : Docteur en sciences. Spécialité : sciences de l'ingénierie.

Thèse soutenue le 04/01/2001 à Font Romeu à l'IMP-CNRS (four solaire).

Titre de la thèse : Contrôle et optimisation des procédés industriels hautes températures utilisant les flux d'énergie concentrée (laser, plasma, faisceaux d'électrons) par pyrométrie optique.

Maître de conférence à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint-Etienne depuis le 15/05/2001. Recherche effectuée au sein du laboratoire : Diagnostic et Imagerie des Procédés Industriels.

Félicitations à tous.

Vous aimez le cinéma ?

L'an dernier, le cinéma de Ganges, fréquenté par les habitants de tout le canton et même au-delà, fermait ses portes aux regrets de tous car il n'en existe pas d'autres dans les environs proches, si ce n'est au Vigan, voire à Montpellier.

Une association s'est alors formée : CINEPHIL' dont le programme était de " maintenir et promouvoir le cinéma en pays Gangeois ". La dite association a obtenu de la mairie de Ganges des subventions pour la remise aux normes de la salle de cinéma et son redémarrage, par la participation efficace des responsables de l'association. Et ça a marché. Le cinéma a rouvert ses portes à l'automne 2000, à la

grande joie de la population.

Mais en 2001, tout est à refaire et le cinéma a refermé ses portes, que faire ?

Voici le communiqué de l'association CINEPHIL' que nous a fait parvenir M. LEBOUCHER, son secrétaire :

" Et que devient le cinéma de Ganges ? "

En juillet, le propriétaire a décidé de fermer définitivement son cinéma et en a informé la population et l'association CINEPHIL' par la presse. Confrontée à cette situation, l'association, avec la mairie de Ganges, a proposé de le louer : refus de la propriétaire qui dit vouloir vendre.

CINEPHIL' a donc entamé

des démarches en vue d'obtenir des subventions permettant le rachat ; démarches qui se sont révélées infructueuses. Il semble donc que la solution permettant la réouverture du cinéma soit entre les mains des édiles (tant municipaux, que cantonaux, départementaux, régionaux voire nationaux) seuls acteurs capables d'obtenir les subventions nécessaires : une action est envisagée dans ce sens, réservez-lui le meilleur accueil. Une autre action prend forme, concernant les cartes d'abonnements, vendues alors que le service n'existe plus, nous vous tiendrons au courant. "



Les 5^{èmes}

Foulées du Thaurac

Elles ont débuté en 1997 avec Fabien BOUVIE et son épouse et, chaque année, à la même époque elles se sont déroulées avec autant de succès.

Cette année, le Midi Libre leur a consacré une page entière, dans son numéro du mercredi 29 août 2001 auquel nous renvoyons pour y trouver tous les détails. Rappelons simplement que cette grandiose manifestation sportive a attiré de très nombreux participants et supporters dans une ambiance extraordinaire d'effort et d'amitié.

Saluons tous les bénévoles sans lesquels elle n'aurait pas pu avoir lieu, et en particulier son Président Fabien Bouvié. Saint-Bauzille leur doit un très grand merci. Espérons que ces 5^{ème} foulées auront une suite et laissons la parole à leur si méritant fondateur :



Je profite de la parution du Publiaire pour remercier tous les bénévoles qui se sont joints à nous depuis 1997 lors de la création des " Foulées du Thaurac ".

Je remercie l'ancienne municipalité qui nous a soutenus durant quatre ans avec le même enthousiasme. Cette année la nouvelle équipe a assuré la continuité de l'aide à cette fête du sport et de la convivialité. Je remercie en particulier Mr Michel Issert pour son assistance au sein de l'équipe du " Lions Club " .

Un merci très chaleureux à mon copain Gérard Palahi qui depuis le début a bien voulu médicaliser gracieusement cette manifestation.

Je remercie bien sûr tous les copains de l'OMS que j'ai entraînés dans cette aventure dont ils se seraient bien passés quelquefois !

Je n'oublierai certainement pas tous les généreux donateurs (commerçants, artisans, etc ...) qui ont permis à cette organisation d'exister.

Merci également aux propriétaires des terrains traversés : vous étiez incontournables dès lors que vos parcelles étaient le trait d'union entre deux chemins des " Pouzolles " !

Merci encore à vous tous en espérant n'avoir oublié personne.

Nous avons vécu ensemble des moments intenses que je ne suis pas prêt d'oublier; il est temps pour moi de tourner la page et de passer le relais..

J'en profite pour annoncer officiellement ma démission de la présidence de l'OMS pour des raisons personnelles.

Fabien BOUVIE

S.C.B. LA SERANNE

Nous voilà à l'orée d'une nouvelle saison.

Les Seniors ont déjà repris l'entraînement et après plusieurs matchs amicaux et tournois, reprendront la compétition le 23 septembre en Coupe de l'Hérault et le 30 du même mois, le Championnat de Promotion de 1^{ère} division.

Les équipes Jeunes après une semaine de stage et des entraînements, reprendront la compétition en octobre.

Les Débutants nés en 1994-95-96 participeront à des plateaux et à la Journée Nationale de leur catégorie. Les Poussins I viennent

d'accéder à la 1^{ère} division où ils seront opposés à l'élite de cette catégorie (nés en 1992-93).

Les Poussins II quant à eux évolueront une étape plus bas en 2^{ème} division.

Les Benjamins I évolueront en 2^{ème} division, après leur accession la saison dernière (nés en 1990-91).

Les Benjamins II évolueront quant à eux en 3^{ème} division.

Les 13 ans après leur belle saison et le titre de Vice-Champion de l'Hérault accèdent eux aussi à la 2^{ème} division.

Poussins et Benjamins sont inscrits pour la Coupe de

l'Hérault.

Les 13 ans participeront à la Coupe de la Ligue Languedoc / Roussillon et du District de l'Hérault.

Quant à nos vieux crampons, ils participeront encore cette année au Championnat du District.

Nous souhaitons à tous, joueurs, entraîneurs, dirigeants, une bonne saison dans le respect des adversaires. Amitié et sportivité doit être le leitmotiv afin que notre club poursuive sa progression parmi les meilleurs.

Frantz REBOUL

La saison 2001, en ce domaine, s'achève avec succès, tant pour les joueurs que pour les fidèles inconditionnels d'ici et d'ailleurs, amateurs de ces chaudes après-midi.

Les concours officiels, les vendredis en soirée voient de plus en plus d'adeptes et si le plan d'eau a la capacité d'accueillir grand monde, l'intendance ne peut aller au-delà des soixante couverts en moyenne servis, heureusement, le tout à la bonne franquette. Personne ne rechigne à mettre la main à la pâte et tout se déroule dans la bonne humeur, surtout lorsqu'on a en prime au dessert les talents de chanteur et comédien du trésorier Louis OLIVIER qui régale tous et toutes de ses improvisations avec pour finir l'incontournable "Félicie... aussi", tout le monde en redemande.

Cette année le temps a été de la partie, sauf un vendredi où,

tout étant prêt, l'orage a fait irruption, tout le monde s'en est allé, et les organisateurs en furent quittes pour nourrir les canards de salade, pain, etc. L'accès aux salles joutant le plan, étant donné les modalités nouvelles, n'est guère accessible. Bien sûr il y a le Cabanon mais beaucoup de monde au portillon.

Au mois de juin dernier, les championnats de France ont été joués à Narbonne, une équipe de jeunes licenciés ont fait honneur au club en étant sélectionnés. Il s'agit de :

- Antony Turquan
- Sébastien Garcia
- Sébastien Sanchez

Demi-finalistes du championnat de l'Hérault et l'on peut déjà annoncer que pour 2002 la candidature de Saint-Bauzille a été retenue pour organiser la finale. Ce qui drainera un nombre considérable de joueurs et autres, venus des quatre coins du département et il faudra

faire face logiquement parlant.

Mais c'est sans aucun doute que toutes les bonnes volontés seront à la hauteur.

En attendant, le bilan actuel est positif, les meilleurs peuvent se féliciter des coupes et trophées remportés et il reste encore de beaux jours pour échanger quelques boules en toute amitié en attendant la saison prochaine qui verra revenir outre les fervents Saint-Bauzillois, nos fidèles amis

- les Hollandais : Nina, Nicolas,
- les Belges : Jacques et madame Couderc,
- les Nordistes : Pierre et madame Mouty
- la région parisienne : Gilbert et Françoise Ricard et biens d'autres à qui l'on redit " au plaisir de se revoir ".

Maryse MILLET

Succès confirmé de la 6ème édition des 24 h de la pétanque de Saint-Bauzille du Putois

C'est désormais une tradition bien établie, à l'occasion de la fête votive, toute une équipe de joyeux pétanqueurs contribue à l'animation de notre village en organisant et en participant aux fameuses 24h de la pétanque.

Cette année, devant un public nombreux et chaleureux, du samedi 11 août 17h au dimanche 12 août 17h, les Bruno, Julot, Guittou, Louis, Pierrot et les autres, renforcés par quelques recrues de poids venues de la capitale, ont, 24h durant, frappé le fer. Et seules quelques mauvaises langues ont osé affirmer que c'est surtout le sable du boulodrome qui a été frappé.

Confirmant leur initiative de l'an dernier, faisant preuve d'un bel esprit d'ouverture, nos héroïques boulistes ont intégré les nécessités de la parité et laissent aux dames l'honneur du terrain. Ainsi, Corinne,

Mimi, Yvette, Marianne et quelques autres ont su produire un spectacle tout à fait convenable pendant que ces messieurs se refaisaient une petite santé près de la " fontaine ".

A l'issue d'une compétition acharnée est venue l'heure des récompenses.

Cette année, c'est Paulette Pastor qui a eu les honneurs de la compétition féminine.

Côté messieurs, c'est Jean-Michel Teissier qui a remporté la superbe coupe, remise par Monsieur le Maire.

Enfin, la traditionnelle cuillère en bois a été confiée pour l'année à l'ami Jérôme.

Ainsi, grâce à la bonne volonté de toute une bande de copains, soutenue par

Les 24 h de la pétanque



quelques sponsors éclairés, de très bonnes et bons cuisiniers, et la municipalité, notre village a connu un début de fête digne de sa réputation. Merci à tous les sponsors qui se reconnaîtront et à la Mairie. Et bien sûr toutes nos félicitations à Isabelle et Jean-Paul, et bienvenue à Aline dans le petit monde des 24h.

Jules-Marie Causse
Michel Pastor

“ FOUR CAGAÏRE ”



Pourquoi un jour au sommet d'une colline, au bord d'une draille ?

Pourquoi “ cagaïre ” ?

Deux questions qui se posent pour ce haut lieu de chasse, de transhumance, de pique-nique et nous pouvons ajouter de parcours équestre et, le saviez-vous, de pèlerinage.

Beaucoup d'activités, tout près de Saint-Bauzille, sur les premières hauteurs en allant sur Montpellier.

Deux accès pour l'atteindre, l'un plus près, par la draille qui commence juste après le pont de Sérody, à droite au-dessus du chemins des Baoutes.

Vous avez raison, la pente est un peu raide, mais elle est praticable, sinueuse à travers les chênes verts (blagues, Euzes). De temps en temps vous trouverez un coin d'ombre, un rocher pour s'asseoir et profiter du

paysage qui vous est offert à travers les feuillages, Saint-Bauzille, Agonés, les Cévennes au loin.

A mi-chemin, juste en contrebas de deux virages assez prononcés en lacet, vous découvrirez un lieu dénommé “ *Figuieras* ”, il faut tout de même chercher, là, au milieu des blagues, des figuiers, comment sont-ils arrivés là ?

C'est un lieu recherché par les sangliers, ils l'utilisent comme “ *remise* ”, un endroit frais, reculé, avec une nourriture appréciée, où il fait bon se cacher, se reposer, le jour.

Encore un petit effort et vous arriverez à cette bâtisse que l'on appelle “ *le Four Cagaïre* ”.

Le deuxième accès, par le Mas de Verdier, il faut bien sûr utiliser un véhicule, prendre la direction de Montpellier et tourner à droite, en face du croisement de la route de Ferrières.

Vous passerez devant le Mas, isolé au milieu des bois, vous apercevrez des vaches, des chevaux, il faut aller un peu plus loin, le chemin est praticable, au bout il vaut mieux se garer au pied d'un pylône et continuer à pied par la droite.

Vous marcherez environ un kilomètre entre deux clôtures. C'est dommage, elles sont là peut-être pour protéger les plantations de pins, de micocouliers, d'arbres de Judée, ces derniers ont d'ailleurs beaucoup de difficultés pour s'épanouir au milieu de la rocaille, et vous arriverez à cette bâtisse dénommée “ *le Four Cagaïre* ”.

Ce matin-là, c'est ce cheminement que nous avons choisi. Il est huit heures, il fait beau, le ciel est limpide, et nous avons le temps. Commençons donc par déjeuner.

Un peu de pâté, de saucisson, de beurre entre deux tranches

de pain frais, un verre de vin et nous rentrons dans le vif du sujet, le but de cette promenade matinale.

Voilà plus de cent ans que cette bâtisse a cet aspect délabré. François né en 1910 l'a toujours connu ainsi.

C'était, paraît-il, un four à chaux. Pendant sa construction, il s'est écroulé, d'où son nom en patois “ *cagaïre* ”, il n'a jamais été utilisé.

Déçus ! Le mystère est tout de suite dévoilé, non ! Attendez !, il existe toujours une histoire derrière des vieilles pierres. Des hommes et des femmes les ont manipulées, ont vécu autour d'elles, c'est cela que nous allons découvrir.

Citons d'abord quelques propriétaires : les familles PERRIER, DUSFOUR, BOYER CHAMMARD, GAY.

A l'intérieur de cette parcelle vous découvrirez un mazet, tout près du four, il s'est écroulé sous les intempéries mais aussi par le père d'André qui a récupéré les tuiles pour construire au village, mais il reste la “ *pise* ”, sorte de bassin cimenté qui retient encore l'eau, quelle aubaine pour les habitants de ces lieux.

Le père d'André venait en charrette avec le mulet pour travailler la vigne et l'olivier, il restait toute la journée. Tout s'est arrêté en 1955.

Au bord de la draille, juste avant d'arriver au four, vous découvrirez un cade, c'est un arbre avec un tronc et un bouquet de branches à son sommet de 5 m de haut, c'est l'œuvre de François, il l'a toujours entretenu, d'ailleurs chaque fois qu'il passe à côté, il le caresse et l'appelle “ *mon cade* ”.

Quand l'entreprise EDF est venue enfouir un câble de transmission, François est intervenu pour sauver son cade, les responsables EDF

ont modifié leur terrassement pour éviter le cade, et le cade est toujours là, debout, fier.

Du côté sud, au pied du four se trouve un calvaire. Des processions étaient organisées lorsque la sécheresse sévissait sur le pays.

Les rogations étaient des cérémonies qui avaient pour but d'attirer les bénédictions divines sur les travaux des champs et les récoltes. Elles se passaient aussi à la croix de l'auberge, à la croix d'Anglas qui se trouve à côté de la cave coopérative.

Notre curiosité nous poussait à gravir un tas de galets au pied de la bâtisse, résultats du "cagaïre" juste au-dessous d'une ouverture. Quelle vision ! Pour jeter un coup d'œil à l'intérieur, des euzes (chênes verts) ont poussé dont l'un de grande taille atteste l'âge avancé de ce jour.

Vers les années 1930, 1940, c'était aussi le but de la promenade des enfants de

l'école privée. Monsieur PELLECUER, leur instituteur les amenait régulièrement, ils en gardent un excellent souvenir.

Depuis, c'est un lieu de pique-nique, surtout le lundi de Pâques. C'est ombragé ou ensoleillé au choix, la draille pour jouer à la pétanque, l'herbe est assez épaisse pour la sieste.

Cette draille est empruntée par les troupeaux en provenance ou à destination du Mont Aigoual. Souvent ils s'arrêtent là pour une nuit de repos et un peu de pâture.

Elle est traversée par du gibier, sanglier la nuit, chevreuil, lièvre en quête de nourriture, l'Hérault n'est pas loin, elle est survolée par les palombes, les grives, les chasseurs connaissent bien le passage.

François connaît cette colline. Il nous entraîne vers un sentier étroit, à un moment donné nous arrivons entre deux murailles, un passage d'à peine un mètre de large,

entre deux murailles de 3 m de haut et 2 m de large sur des centaines de mètres. Pourquoi cette construction ? Là est la question ? Mais quelle réponse donner : des limites de propriétés, des stockages de pierres ??

Au bord de ce sentier un chêne blanc énorme, centenaire. Le mur s'est écroulé, lui aussi, de part et d'autre de son tronc laissant un passage permettant d'accéder au sommet de la muraille.

Surprise, elle s'élargit en arc de cercle, formant une véritable terrasse. A l'intérieur, au milieu des branches, les restes d'une palombière. Sous les branches, des rochers plats sont disposés comme des bancs, nous nous asseyons et levons les yeux. Quel spectacle ! Nous sommes au-dessus des cimes. Des chênes verts, à perte de vue. Quelle impression de hauteur ! Nous survolons la forêt, au loin, le pic d'Anjou, le Roc blanc, le Thaurac ! Quelle immensité ! Quel calme !

Nos pensées s'envolent vers nos ancêtres qui ont construit ce promontoire, lieu idéal pour la méditation.

Le temps passe, il faut rentrer maintenant, nous nous jurons de revenir.

Une longue marche nous attend pour rejoindre la voiture.

Un seul regret, nous n'avons entendu aucun démarrage de gibier, nous n'avons aperçu aucune trace, aucune piste d'une seule bête. Le désert. C'est inquiétant !

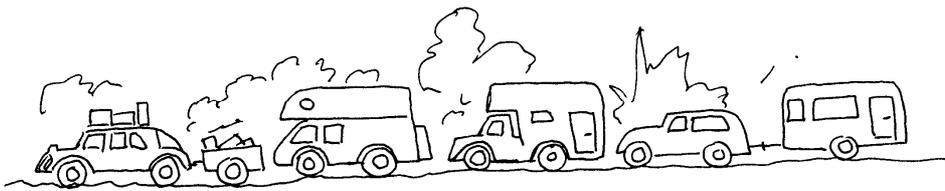
Nous ne retiendrons que la majesté du spectacle, la sérénité qu'il nous a inspirée.

Je souhaite vous avoir donné l'envie de le visiter.

Jacques DEFLEUR



“ Le temps des envahisseurs ”



“ Saint-Bauzille, la douceur de vivre ”.

Un slogan optimiste ou réaliste ? C'est selon la saison. En général, tout au long de l'année, c'est vrai.

Pourtant, il y a des moments où tout ça bascule.

Certes, la nature reste ce qu'elle est. Et, justement, elle est tellement attirante que, tous les ans, à la même époque, elle est l'objet d'une immigration extraordinaire.

Les “ envahisseurs ” sont là. Un peu partout, dans les sentiers, aux terrasses des cafés, au marché qu'ils transforment en fourmilières, dans les petits commerces de nos communes ou dans les “ grandes surfaces ” locales. Ils génèrent partout des queues interminables, à pied, en vélo, et surtout, en voitures ou en canoës. Leurs camping-cars, leurs voitures ou leurs caravanes défilent sur la route en longues processions lentes (il faut bien admirer le paysage) qui font bouillir le système nerveux de ceux qui vont travailler ou sont habitués à faire Saint-Bauzille-Ganges en 10 minutes. Tout le long des gorges de l'Hérault, des véhicules sont stationnés les uns derrière les autres, pour permettre à leurs occupants, en quête de baignade, de rafraîchir leur bronzage, accompagnés de leurs enfants, petits et grands, éventuellement de leurs toutous, un peu désorientés, les uns et les autres, chargés de leurs glacières et de leurs parasols. Pour cela il faut traverser la route (en faisant très attention), enjamber la murette, trouver un sentier casse-cou pour descendre jusqu'à l'eau. Tant pis pour le

père machin, madame une telle, habitués à faire tranquillement leur chemin en vélo. Ils n'ont qu'à rouler encore plus près des rochers côté est, ou sur l'étroit passage réservé aux piétons côté Hérault (à condition que des marcheurs en files indiennes, demoiselles en maillot de bain ou messieurs torse nu, en short et appareils photo, n'occupent pas déjà les lieux).

Quant à l'Hérault lui-même, c'est encore pire.

Par endroits, mettez un baigneur tous les trois mètres. Sur le bord, une serviette couverte de chaussures, de vêtements, de bouquins et journaux, de sacs à mains, tous les 5 ou 6 m dans les espaces libres, entre les arbustes ou sur les cailloux. Dans l'eau, par vagues, au grand dam des canards et des pêcheurs (s'il en reste) des troupes bruyantes et désordonnées de canoës aux pilotes plus ou moins adroits, mobilisent l'espace et l'acoustique des falaises environnantes. C'est l'été.

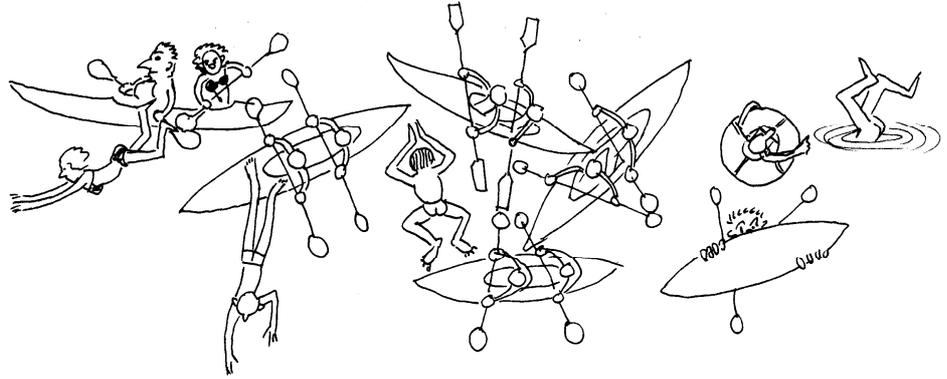
D'où vient tout ce monde ? Les plaques minéralogiques des véhicules répondent : essentiellement du Nord. Du Nord de la France, mais aussi d'ailleurs, de Belgique, de Hollande, d'Angleterre ou de plus loin encore, où l'eau a priorité sur le soleil, le gris sur le bleu et le parapluie sur la crème solaire. Ils parlent le français avec l'accent “ pointu ” ou essaient de le parler : “ La chemin Hérault pour mettre moi dans l'eau, s'il vous plaît ? ” Et on essaie de leur répondre : “ Droit, tout droit. Après...after...le pont (geste arrondi de la main)

vous descendez... descendre...en bas (doigt vers le sol)...plouf (mains jointes et mimique de plongeon) ”.

Sourires de part et d'autres, un grand “ merci ” et on les voit partir à l'opposé de ce qu'on croyait leur avoir expliqué. Car le sourire, s'il facilite les contacts, ne fait pas tout. Et, intrigué, le petit garçon très blond, à la peau toute rouge, vous désigne du doigt et pose à sa maman toute blonde et toute rouge aussi, une question incompréhensible qui la fait éclater de rire.

Fin juillet et début août, on trouve ces étrangers un peu partout. Même au jeu de boules où ils savent faire équipe avec les gens du cru, puis boire le pastis avec eux après la partie. Ils sont jeunes ou moins jeunes, par couples, par famille ou en bande. Dans les rues, il y a un côté à l'ombre, celui où passent les habitants du pays, et un côté ensoleillé où ils défilent allégrement. Ils font provision de coups de soleil. Touristes de bon goût, ils savent apprécier aussi les bons coins où pique-niquer à l'ombre, au bord de l'eau, ou boire un petit coup sur les terrasses de cafés qui se sont élargies pour la circonstance. Et leurs rapports avec les habitants ou les habitués sont, en général, courtois et agréables. Quand vous passez près d'eux (ou l'inverse), a priori, ils ne savent pas s'il faut dire bonjour ou pas. Mais si vous le faites le premier, ça leur fait plaisir et ils vous répondent de bon cœur. Parfois même, à telle ou telle occasion, et si c'est possible, la conversation s'engage. Ils apprennent des choses sur la vie d'ici, le temps, les gens, la nature ou les traditions. Mais vous aussi vous apprenez des choses sur eux, leurs métiers, leurs habitudes, leurs goûts, etc.

Et tout compte fait, si leur affluence, pendant quelques semaines, a causé aux uns et aux autres, quelques incommodités, si les prix de quelques denrées s'en sont un peu trouvés augmentés, si les employés des " grandes surfaces " ont dû travailler tous les jours " non-stop ", si la circulation sur les voies terrestres ou fluviales ont été un peu encombrées, si ceci, ou cela, etc. (on pourrait alourdir la liste), il n'en reste pas moins qu'il est bon, pour nous tous, de connaître, de temps en temps, ces temps forts de visites d' " étrangers ". Ça fait du bien aux commerces, les grands comme les petits, aux loueurs d'appartements, de gîte ou de camping, mais aussi à tous les prestataires de services et



même à tous les autres habitants de notre petit coin, entre Cévennes et Méditerranée.

La " douceur de vivre ", ça s'apprécie d'autant plus que les habitués au stress des grandes villes ou aux pluies et aux brouillards du Nord viennent la goûter un peu avec nous. Eux, la

connaissent quelques jours. Et en retournant à leur paysage gris ou à leur vie trépidante, là -haut, vers le Nord, ils nous laissent pour nous tous seuls, tout le reste de l'année. Sachons en profiter... et la partager de temps en temps.

Jean Suzanne

Un 15 août du tonnerre !

et le bilan du comité des fêtes

La fête votive de Saint-Bauzille du Putois s'est bien passée. Comme d'habitude, elle a été chaleureuse, enthousiaste et réussie. Sauf le dernier jour où le repas traditionnel du village, qui fut excellent, s'est déroulé sous la menace latente d'un orage qui a fini par éclater au moment du dessert. Les convives ont dû l'avalier précipitamment, avec le café, servi à toute allure par les membres du comité des fêtes, avant de se disperser juste avant le déluge. Inutile de rappeler que le concert et le bal, qui auraient dû suivre, ont été supprimés et remplacés par le feu d'artifice naturel d'un ciel en furie. Hélas, ce contre-temps n'est pas tout à fait exceptionnel pour les fêtes du 15 août de Saint-Bauzille. Les comités des fêtes qui se sont succédés ont connu ce genre de phénomène presque traditionnel, qui sera le point final du dernier de ceux-ci.

En effet, juste avant le repas, après une prise de parole du Maire pour féliciter tous ceux qui ont œuvré pour cette fête votive, une voix a pris la parole au micro, au nom du comité des fêtes. Voici la teneur de ses propos :

" Voici venue l'heure des bilans. Il y a 5 ans nous avons décidé de faire partie du comité des fêtes, cela a débuté par une belle histoire d'amitié et une forte envie de faire quelque chose pour notre village, car bien que résidant pour la plupart d'entre nous ailleurs, nos racines sont à Saint-Bauzille. Que dire de ces années. Elles nous ont apporté du bonheur, du stress, des rires et des larmes, mais toujours au fond de nous, l'envie de faire pour le mieux. Nous avons été heureux pendant ces 5 ans de l'accueil que vous nous avez réservé, sans parler de la joie de nos anciens de voir perdurer les

traditions.

Le comité des fêtes représente un investissement important et de grosses responsabilités.

Il est temps pour nous de tourner la page sans amertume ni regret.

Comme toutes les associations fonctionnent avec des bénévoles, nous nous étions donnés pour but l'animation de notre village.

Nous remercions les différentes municipalités pour leur soutien et un merci tout particulier à Jackie Defleur pour sa gentillesse et sa disponibilité.

Merci à tous nos amis qui, pour un jour, une fête ou plus, sont venus grossir les rangs du comité.

Nous espérons qu'un nouveau comité se mettra en place prochainement et par avance nous lui souhaitons bonne chance."

“ Semaine bleue des personnes âgées ” *

du 15 au 20 octobre 2001

Sur les cantons de Ganges et de Saint-Martin de Londres il existe une association de coordination gérontologique qui s'appelle “ *Trait d'Union* ”.

Cette association regroupe les personnes ou organismes qui interviennent sur les conditions de vie des personnes âgées, personnel médical, médecins et infirmières, Présence Verte, C.C.A.S., maisons de retraite, clubs du 3ème âge, Union Locale Syndicale des Retraités, etc.

Non pour ajouter un service supplémentaire mais pour coordonner tous les services existants afin de les rendre plus performants, plus accessibles, mieux répartis suivant les besoins réels. Notons au passage, que plusieurs maisons de retraite existent et fonctionnent sur le territoire de ces deux cantons, mais que 95% des personnes

âgées restent dans leur domicile, parfois dans un isolement pénible.

La création de cette association est dans la ligne du désir du Conseil Général que soient créés, par le Département, des pôles d'accueil et d'orientation en liaison avec tous les services spécialisés. Il existe 3 pôles de ce genre sur le Département. Le nôtre, “ *Trait d'Union* ”, qui couvre les cantons de Ganges et de Saint-Martin, a sa permanence du lundi au vendredi, le matin, 11, place Fabre d'Olivet à Ganges.

Afin de lancer le mouvement de solidarité indispensable à l'existence et à l'efficacité d'une telle initiative, “ *Trait d'Union* ” a décidé d'animer sur nos deux cantons la “ Semaine Bleue des personnes âgées ” (qui a été lancée sur toute la France) avec le concours de différents participants ou collaborateurs.

En voici le programme :

Programme de la semaine bleue

Du lundi 15 au samedi 20 octobre 2001 :

Expositions diverses à la clinique St Louis à Ganges

Lundi 15 octobre :

A Ganges (salle des mariages),
14h30 Conférence sur la Croix Rouge par le Pasteur GABEL

Mardi 16 octobre :

Marche vers le Col de la Cardonille,
9h30 départ de St Martin Place de la Fontaine,

10h départ de St Bauzille au Plan d'eau

Mercredi 17 octobre :

A Ganges (Salle des Fêtes)
de 14h à 17h animation et goûter
A St Martin de Londres (Salle des Fêtes)
de 14h30 à 17h animation et goûter

Jeudi 18 octobre :

A St Bauzille, Salle Polyvalente,
à partir de 10h, exposition "Les Amis des beaux-arts"
16h conférence de M. AZEMA sur l'alimentation des personnes âgées
18h apéritif diététique

Vendredi 19 octobre :

A Laroque (chapelle St Jean) de 15h à 18h
exposition de peinture et patchwork (forme et couleur)
A Viol le Fort (Salle des Fêtes), 15h survol de 7 siècles de la Seigneurie de Ganges par le père Marcel Guy et goûter

Samedi 20 octobre :

A Cazilhac (salle polyvalente), 15h
animation musicale, rafraîchissement
A Viol le Fort (à l'ombrelle) de 14h à 17h,
exposition de vieux objets,
rafraîchissement

Office de Tourisme des Cévennes Gangeoises et du Pays de la Grotte des demoiselles

Bilan touristique des sept dernières années

Mois/Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Juin	36	25	169	122	111	267	256
Juillet	418	252	596	911	869	1104	1511
Août	264	366	977	1009	1142	1352	2211
Septembre		23	137	188	222	242	252
Total	718	666	1879	2230	2344	2965	4230

Bilan touristique saison 2001 :

Très bonne fréquentation pour la période estivale du 15 juin au 15 septembre. L'Office a recensé 4230 passages au point d'accueil de St Bauzille .

Jeannot BRESSON

Un médicament "générique", C' est quoi ?

Un médicament "original", ou "princeps", est un médicament découvert par un laboratoire qui en garde l'exclusivité. Après plusieurs années, les autres laboratoires ont le droit de produire un médicament identique à ce "princeps". Fabriqué avec la même molécule, ce médicament est appelé "générique".

- Aussi efficace

Le médicament générique soigne et soulage de manière identique au médicament princeps : le traitement reste le même dans sa durée et agit de la même façon avec les mêmes effets. Seules sa forme et sa couleur sont parfois différentes.

- Aussi sûr

Comme tout médicament, le générique doit obtenir une autorisation des pouvoirs publics pour être commercialisé. Il est soumis exactement aux mêmes contrôles de fabrication et de conditionnement que le médicament princeps.

- Mais moins cher

Le médicament générique est en moyenne 30% moins cher que le médicament original. En effet, comme il ne nécessite pas de frais de recherche, le laboratoire qui le produit peut le proposer à un prix inférieur. Bien entendu, il est remboursé comme les autres médicaments.

Les médicaments génériques, votre pharmacien les connaît. N'hésitez pas à lui en parler...

De la prescription du médecin...

Quand vous consultez votre médecin, il vous délivre généralement une ordonnance. Elle indique un traitement approprié à votre cas et des médicaments que le médecin a choisis, pour vous, parmi plusieurs marques.

à la substitution du pharmacien

Aujourd'hui, votre pharmacien peut vous délivrer un médicament générique à la place du médicament inscrit sur votre ordonnance. C'est le "droit de substitution" du pharmacien, instauré depuis 1999 par le Ministère de la Santé.

Concrètement, pour vous, rien ne change: il s'agit du même traitement, conforme à la prescription de votre médecin.

Votre pharmacien, professionnel du médicament, a toutes les compétences pour vous expliquer ce remplacement et garantit la stricte équivalence entre le médicament générique qu'il vous propose et le médicament de votre ordonnance.

N'hésitez pas à lui poser des questions.

MOTS CROISES

Par Christian LECAM

Horizontal

- 1 : Ils reçoivent souvent la balle, mais, pas sur un stade.
- 2 : Pas très cohérent ...
- 3 : Termine le 1^{er} jour de la semaine et débute le dernier jour.
- 4 : Le fera pour une fine de Bouzigues, par exemple ...
- 5 : Il pèse environ 50 Kgs par mètre – Ville frontalière au Pays Flamenco.
- 6 : Il se fête – Soutien l'Evangile à l'Eglise.
- 7 : Dans la nuit – Actionne un chapelet ...
- 8 : Ils sont appréciés à LONDON – Points sur une rose.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2									
3			■		■			■	
4									
5					■				
6			■						
7									
8					■				■

Verticalement

- A : Stupéfiant !
 B : Autre ville d'Espagne sur la côte est.
 C : Sur le calendrier – Gentil Paresseux.
 D : Certains sont près des stars, d'autres, près des bananiers ...
 E : Dans la ligne – Dans l'urgence.
 F : Voyelles doublées – Le clochard a toujours le sien.
 G : Très utiles pour l'architecte et le menuisier.
 H : Il ne peut pas alimenter un moulin – Ouvrage pour le maçon, mais, rage pour le Banquier.
 I : Dans la région, ceux du 1 horizontal y sont nombreux.

(Solution page 28)

“Un nouveau site remarquable ”

Visible du Mont Aigoual, la carrière de la Cardonille ne passe plus inaperçue dans notre paysage.

Des tonnes de roches sont quotidiennement arrachées puis transformées en graviers et en sable pour la construction d'habitations ou l'aménagement de la voirie.

En quelques mois, ce site où dominaient naguère maquis et barres de calcaire, est devenu un trou béant rougeâtre, contrastant avec le vert environnant des chênes kermes.

Certains esprits chagrins, me rétorqueront : “ Quels chênes verts ? ”. Il est vrai que ceux-ci ont été exterminés sur des dizaines d'hectares jusqu'aux abords de l'Hérault.

Alors que penser de ce site identifiable ?

Pour les plus pragmatiques, une carrière est un pourvoyeur d'emplois non négligeable, surtout dans notre région, la pérennité en étant assurée pour une vingtaine d'années. De plus, les matériaux produits sont indispensables à l'évolution de nombreuses infrastructures.

Du point de vue écologique, il est évident que l'impact infligé par les explosifs et les engins de terrassement sur l'environnement n'a pas été vraiment positif ; C'est le moins que l'on puisse dire !

Mais pourrait-on en attendre moins d'une telle industrie ?

Toutefois, il y a quelque chose qui me chagrine : je suis sûr que vous vous souvenez du projet de carrière sur le site de “ La Baoute ” dans les années 80, qui aurait menacé directement la commune de St Bauzille et qui avait opposé farouchement plusieurs élus. Le choix du site de “ Pioch Camp ” avait à l'époque apparemment, satisfait tout le monde, déplaçant le problème ailleurs, loin de toute habitation. Mais cette

pollution visuelle aujourd'hui, peut-elle nous satisfaire ? A en croire le peu d'émoi que provoque cette sinistre “ balafre ” dans notre paysage auprès des mouvements écologistes, on pourrait penser que oui ! Il est vrai qu'une promesse d'aménagement forestier a été garantie par l'exploitant après la fermeture, mais que pouvons nous espérer du passage d'un sommet local jadis recouvert de chênes à un vaste plateau rocaillieux parsemé de pins juvéniles ? Enfin, tout cela pour vous dire qu'il y a mille lieux entre “ *une écologie de salon citadin* ” et une réalité économique et culturelle présente dans le monde rural.

C'est pourquoi, je crois qu'il ne peut y avoir une écologie

généraliste et absolutiste qui s'oppose trop souvent à tout et parfois à rien malgré les évidences (voir les réactions plus que timorées lors de la catastrophe écologique majeure causée par le naufrage du pétrolier ERICA), sans offrir d'alternatives réalistes ou bien au contraire, en élaborant des projets extraordinairement coûteux et artificiels (voir celui de l'installation d'un charnier sur la décharge du TRIADOU afin de sédentariser un rapace qui est un migrateur opportuniste). Une gestion écologique faisant appel au bon sens et prenant en compte le contexte local me paraît la seule alternative possible. Bien sûr nous avons besoin d'industries comme les carrières, peut-être pourrions-nous choisir des sites plus discrets et tout aussi productifs. Certains pouvant y trouver emplois, d'autres bénéficier ainsi de sites préservés pour s'y promener, y chasser, faire du VTT, etc., en se partageant l'espace et non le temps, car “ mon temps libre ne sera jamais le même que celui de mon voisin ”. Le bon sens et la tolérance feront plus pour l'écologie que des décisions électorales même si on les écrit à l'encre verte.

Christophe VIDAL

Ça pue... et ça pollue

Un problème qui n'est pas près d'être résolu : celui des ordures ménagères. Elles sont de plus en plus importantes, on ne sait plus quoi en faire et ça génère des polémiques sans fin à tous les niveaux. Qui est responsable ?

L'Etat ? Les autorités locales (département, communes, etc.), les particuliers ? Sans

oublier les entreprises industrielles et commerciales qui produisent des biens de consommation et leurs emballages de plus en plus encombrants.

Mais restons ici, au sein de nos trois communes, et plus particulièrement à Saint-Bauzille qui commence à avoir les structures (et les problèmes) d'une mini-ville.

Que vous vous baladiez dans la campagne, parmi les maisons individuelles ou dans les rues, vous rencontrez beaucoup de poubelles. Suivant l'heure où vous passez, le matin, le soir, avant ou après le passage du camion communal de ramassage, et aussi suivant les lieux, vous les voyez propres et bien fermées dans

leur look uniforme comme des militaires à la parade. Ou pleines à ras bord, mais pas dépassées par les circonstances et elles assument honnêtement leur fonction en attendant d'être soulagées. Ou un peu plus que pleines, avec un couvercle entrebâillé qui laisse voir, d'une manière impudique, les reliquats des consommateurs du coin, à travers des sacs transparents ou éclatés. Ou encore complètement débordées, couvercle renversé, ouvertes et entourées de paquets plus ou moins fermés et ficelés. Pire encore, parfois, inondées de détritiques dont je ne vous ferais pas l'injure de vous donner le détail, dans une atmosphère largement plus que douteuse, et parfois dégoulinantes d'un jus affreux qui imprègne trottoirs et chaussées.

N'allons pas plus loin. Vous risquerez de m'en vouloir et de ne plus lire "Lo Publiaire". Il n'en reste pas moins que ça existe et que ça amène à nous poser des questions et à essayer de trouver des réponses.

Certaines questions dépassent la compétence de nos villages, comme la nécessité de revoir le problème des emballages perdus sur un plan général.



Ou encore la façon légale et collective de détruire ou de recycler les déchets.

Mais nous sommes citoyens dans une démocratie et chacun d'entre nous a un rôle à jouer dans le domaine politique et social de ce niveau.

Il y a aussi des questions qui sont du domaine local.

Comme l'importance du budget accordé par le département, la région ou tout simplement notre petite commune. Par exemple, l'augmentation de la taxe pour le ramassage des ordures ménagères, a besoin d'être expliquée et, logiquement doit se traduire par un ramassage plus efficace, ce qui ne paraît pas évident pour certains de nos citoyens.

Il y a enfin des questions que chacun d'entre nous doit se poser à lui-même, en citoyen

responsable. J'ai le droit de me débarrasser de mes déchets. Mais comme tous les droits, ce droit a un revers : j'ai le devoir de le faire en tenant compte d'autrui, de le faire le plus proprement possible et sans tricher. Mais là non plus, je ne veux pas aller plus loin, on m'accuserait de vouloir faire la morale.

Pour conclure, je rappellerai simplement à ceux qui ne le réalisent pas suffisamment, que nous vivons en société et non en collectivité anonyme du "chacun pour soi". Chacun est responsable de ses actes, mais aussi des actes posés par ceux qu'il a élus et mandatés.

Alors pour les ordures, c'est comme pour tout le reste. "Y'a qu'à... Faut qu'on..." d'accord. Mais je me bouge.

Jean Suzanne.

S.O.L.A.M.A
S.O.T.E.X.M.I. 2001

Trois fautes de frappe se sont glissées dans le précédent article que vous avez rectifiées de vous-même.

Ce sont les bonnetiers qui travaillaient en équipe, les 3 x 8, et c'est bien sûr l'emprise de l'industrie italienne... qui mettait en difficulté les entreprises françaises, et les bas étaient conditionnés à l'intérieur d'étuis portant la marque Clio.

Je vais vous faire part de quelques réactions d'anciens bonnetiers qui ont travaillé dans cette entreprise.

1929 Louis ROUVIERE

Déjà la date de transfert de la rue de l'ancienne poste vers le chemin neuf n'est pas certaine 1948 - 1949...

Un seul métier fonctionnait et c'est Jean Caizergues qui travaillait seul dans ce bâtiment, il l'a en fait inauguré.

André RIGAUD se rappelle avoir travaillé pendant deux ans comme rebrousseur, 1946 - 1947, en bas au bord de l'Hérault, les bureaux étaient en face dans la grande maison ; la comptabilité était

tenue par Mme Bougette.

Il me cite d'autres bonnetiers, Etienne Combet, Jeans Ruas, Marcel Malavielle, Juliette Voisin était chef du personnel. Il manque peut-être encore quelques noms quelques dates, quelques péripéties, 50 ans sont passés, le temps efface les souvenirs, mais il est bon de les faire ressurgir.

Jacques Defleur

les réponses

Nous vous communiquons dans ce numéro la suite et fin des réponses de notre jeu concours du mois d'avril 2001.

Question N°16 : De quelle famille seigneuriale Montoulieu puise-t-elle ses origines ? :

Montoulieu puise ses origines de la famille seigneuriale de **Pierre de Montoulieu** référence à l'article paru dans le numéro 60 du Publiaire, L'histoire du château de Montoulieu.

N°17 : Quel est le jeu traditionnel de la région qui se pratiquait occasionnellement sur la place du Christ avant l'arrivée de la pétanque, autre que le jeu de quille ? :

Le jeu qui se pratiquait était le **tambourin**. (anecdote : Les commerçants craignaient pour leurs vitres)



N°3 : Objet en métal associé à une petite massette ; environ 30 cm de haut.

Cet objet est une petite **enclume pour faux**. Elle servait à effiler la lame de la faux après les travaux pour améliorer le tranchant et faciliter l'affûtage

N°4 : Quel est le nom français de la "Frigoule" ? :

C'est le **Thym**. Cette plante

aromatique est bien connue depuis l'antiquité pour son arôme culinaire et ses vertus digestives ou antiseptiques.

N°5 : Le buis est un arbuste rustique de nos garrigues et ne sert pratiquement à rien, excepté l'utilisation de son bois très dur pour la confection de petits objets. Pourtant nos anciens l'utilisaient, parfois en grande quantité ; des lots de terrain très riches en buis étaient vendus. Quelle utilisation pouvaient-ils en faire ? :

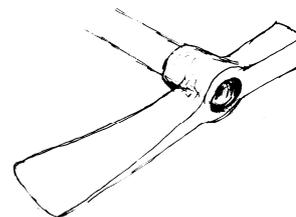
Le buis était coupé en petits morceaux et servait de **litière pour les animaux**. Il offrait deux intérêts ; l'économie de la paille qui pouvait servir à un autre usage comme de nourriture et **l'enrichissement du fumier** en azote, augmentant les valeurs nutritives de celui-ci

N°27 : Ceci est un galet. Il n'y a pas si longtemps, hormis la construction il avait un usage domestique individuel bien appréciable l'hiver.

Il servait de **bouillotte**. Il suffisait de placer un galet dans le four du fourneau pour qu'il emmagasine la chaleur, l'envelopper ensuite d'un torchon puis le glisser dans la literie pour avoir une excellente bouillotte, pouvant être extrêmement brûlante si l'on n'y prenait pas garde car le galet a un pouvoir d'absorption très important.

N°7 : Cet outil n'est plus utilisé de nos jours. Pourtant tous les "bousquatiers" en possédaient au moins un. Il était aussi utile qu'une hache ou une serpe.

Cet outil fait partie des techniques de travail qui disparaissent avec l'évolution



de la technologie. Cet outil communément appelé "**une desbourdaille**" servait à **déssoucher les arbres** et principalement les chênes verts. La technique était de couper les branches à environ un mètre du sol, puis à l'aide du côté masse de cet outil frapper sur le tronc restant pour le déssoucher. Ensuite les racines retenaient encore la souche étaient coupées avec le côté tranchant. Le client d'une livraison de bois était attentif à la présence de ces souches dans son lot car elles étaient de très bonne qualité pour la chauffe. Ces souches pouvaient occasionnellement servir à confectionner l'objet ci-après.



N°18 : Objet en bois de chêne vert, en forme de gourdin dont la base est taillée dans la souche de l'arbre. Cet objet

communément appelé "quitchadou" (pilon) servait à tasser le raisin dans les comportes pour augmenter la quantité. Il ne fallait tout de même pas trop tasser, car avec les raisins très juteux comme les aramons, les comportes risquaient de verser avant l'arrivée à la cave.

N°19 : Les habitants de nos trois communes se dénomment ? :

- a) Agonés : Agonésien, Agonésienne.
 - b) Montoulieu : Montouliben, Montoulibenne
 - c) St Bauzille : St Bauzillois, St Bauzilloise
- Source municipale

N°20 : Quel est le nom du fruit de cet arbre du sud, ayant la même forme et dimension qu'une olive mais de couleur marron orangé ?

Il s'agissait de la **jujube**, fruit du jujubier. Rares sont les exemplaires présents dans notre région, mais de nombreux St Bauzillois peuvent se rappeler le jujubier qu'il y avait dans la cour de l'école. La jujube a des vertus antitussives.

N°13 : Il existait des mines sur le territoire de la commune de Montoulieu. Quel était le minéral extrait ? La lignite. Pour le chauffage.

" Lignite "

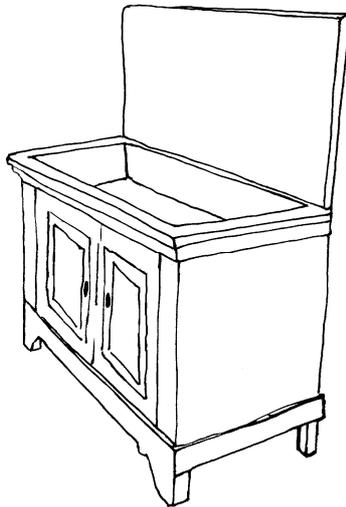
Du latin "LIGNUM" = Bois, Roche d'origine organique, résultant de la décomposition incomplète des débris végétaux. Elle contient environ 70% de carbone et a une valeur calorifique trois fois moindre, à peu près, que la houille. Ici, cette lignite s'est formée à l'ère tertiaire, il y a environ 25 millions d'années, dans une zone parallèle à la faille des Cévennes, formant un fossé en contrebas : Le fossé d'Alès. On retrouve à Montoulieu ces "conglomérats" de sédiments et de plantes qui formeront la lignite, à la période OLIGOCÈNE.

A Montoulieu, la lignite a été

exploitée pendant la guerre de 1940, dans une mine située sur le chemin du Pas de l'Escalière. B.G.

N°21 : Meuble rencontré dans la pièce commune des habitations, dont le dessus se retire.

Quel est ce meuble et son utilité ?



C'est une Maie (pétrin). Autrefois et surtout en campagne il fallait fabriquer son pain. Ce meuble était spécialement étudié pour cette fonction : la partie supérieure en forme d'auge, c'est le pétrin ; la planche supérieure (sur le dessin, elle est relevée) tournée à l'envers servait à entreposer le pain avant cuisson, le dessous permettait de ranger les ingrédients, le matériel et de conserver le pain.

N°23 : Qu'est ce qu'une Magnanerie ? :

Vient du mot Magnan (le vers à soie), lieu où l'on élève le ver à soie. C'est une grande bâtisse que l'on trouve généralement aux abords des fermes, en surélévation des bergeries ou de pièces contiguës à des dépendances. Son volume est grand, surtout en hauteur, pour permettre la pose des canis en espalier. L'aération s'effectue par des ouvertures en forme de meurtrières, car les magnans sont très fragiles, les courants d'air, le

froid, l'orage et la chaleur nuisent énormément à sa bonne santé. On trouve généralement à chaque angle de ces grandes pièces une cheminée. Pour en savoir plus reprendre l'article de Carole Thérond dans le N° 39 du Publiaire : Du mûrier à la soie.

N°24 : Qu'est ce qu'un âne en cuisine ?

Délicieuse recette, c'est une **panse de porc farcie aux herbes**. Ce plat se perd de nos jours car il était lié à la tradition de "tuer le cochon". Il fallait cueillir une multitude de plantes comestibles dans la campagne, les champs et les jardins : "bourbouillade", les faire cuire et les insérer dans une panse de porc accompagnées d'oeufs durs, poitrine de porc émincée, pain trempé dans du lait, sel, poivres etc... Le plus délicat était de refermer convenablement cette panse afin qu'à la cuisson elle ne se déchire pas. On l'enveloppait dans un torchon et on faisait mijoter, la panse et la poitrine devaient être bien cuites. Avant refroidissement complet on sortait cet "âne" et on le perforait avec une aiguille à tricoter pour faire échapper le jus prisonnier et raffermir la farce. Coupé en tranche, on le dégustait tiédi avec un bon rouge de par chez nous.

Cette recette vous est dictée sous sa forme la plus classique, à vous, si vous êtes tenté, d'y rajouter votre touche personnelle en fonction de vos goûts. Pour une partie des ingrédients, adressez-vous à votre boucher qui se fera un plaisir de vous donner une foule de conseils pratiques. Bon appétit.

Thierry CELIE

PS : Dans notre prochain numéro la deuxième version de notre concours

C H A S S E

Partie de chasse entre amis

Il est 6h30 ce samedi 25 août 2001, devant la cave de la famille MARTIAL à Agonès, la température ambiante est fort agréable mais elle présage d'une canicule imminente, c'est en ce lieu que se sont donnés rendez-vous les chasseurs de sanglier de Cazilhac accompagnés de 3 meutes de chiens courants et les chasseurs d'Agonès.

Le but de cette journée est de débusquer les nombreux sangliers présents dans les vignes d'Agonès, causant d'importants dégâts aux diverses cultures. C'est à l'initiative du président des chasseurs d'Agonès : Mr Denis Martial, que cette chasse a été organisée avec le concours de la St Hubert de Cazilhac ; des battues aux sangliers sont régulièrement effectuées sur l'ensemble des territoires des deux communes.

Après d'interminables discussions sur la stratégie à adopter, après d'incontournables histoires de chasse où les exploits sont toujours aussi extraordinaires, les 45 *fusils* se scindent en 2 groupes afin de former une ligne du bord de l'Hérault au lieu dit *La Vieille*, en passant par *Olivet puis, les Patus* jusqu'au lieu dit *Fond De Terre*.

Avant que la chaleur ne stoppe les ardeurs des chiens, les

« piqueurs » lâchent leurs meutes à 3 endroits différents : l'Eglisette, *Lozano et Fond De Terre*.

A peine les chiens sont-ils lâchés, qu'un coup de *fusil* retentit à *Olivet*. Un sanglier mâle de 63 kg qui se dérobaît au petit matin, vient d'être tiré avec succès par un « enfant » d'Agonès : Benjamin Rey.

Quelques instants plus tard, alors que l'ensemble des chiens s'égosillent derrière des « poussellades » (troupes de sangliers constituées d'une ou plusieurs femelles avec leurs petits) ; voilà qu'un énorme « solitaire » défile à bonne distance devant plusieurs postes avant de se faire tirer puis abattre à *Fond De TERRE* par Mr Regord de Cazilhac. Quel dût être son bonheur, lorsque

s'approchant de l'animal, il découvrit le magnifique trophée qu'il venait de s'offrir : un sanglier mâle de 114 kg formidablement armé.

Très rapidement la chaleur devient insupportable pour les hommes, même aux postes, et surtout pour les chiens qui perdent finalement la trace de 2 autres sangliers en bordure de l'Hérault.

Les « piqueurs » décident de signaler par de longs coups de corne la fin de la traque. Il est temps alors, de tirer à l'aide de cordes non sans peine les 2 animaux prélevés. Les efforts sont importants et

les relais des hommes fréquents. Enfin tout le monde regagne les véhicules, les derniers chiens sont récupérés, il convient maintenant de passer à la partie la plus conviviale de cette journée : le déjeuner, organisé par les chasseurs d'Agonès à *Lozano*. Tous les participants sont ravis de leur matinée, on plaisante, on chambre, on spéculer sur le poids des sangliers, les heureux et adroits tireurs n'en finissent pas de raconter leur exploit, la chasse est faite et refaite sans cesse, finalement un breuvage frais à base de jus de raisin accompagné de pâté et de saucisse grillée viennent apaiser les estomacs qui gargouillaient.

Quelle est belle cette journée, où toutes les générations se côtoient, échangent, où deux villages unissent leur savoir faire et comme bien souvent dans notre pays cela se termine autour d'une table où l'amitié et la bonne humeur règnent en maîtres ! Bien évidemment, le partage des 2 sangliers après les avoir raclés traditionnellement à Cazilhac, renforce le sentiment de réussite de ce samedi matin.

Voilà ce qu'on peut appeler une authentique et superbe partie de chasse entre amis. Merci à tous.

Vidal Christophe.

Du côté de la St Hubert

C'est le jeudi 16 août et non le 15, (mercredi, jour de non chasse), que les passionnés de la traque du sanglier se sont retrouvés à St Bauzille devant leur superbe local sur

les berges de l'Hérault.

Toutes les grandes figures adeptes de cette pratique cynégétique étaient présentes : le docteur Rigaud, un précurseur en la

matière, la famille Causse au grand complet : Fernand qui a la charge d'organiser les battues et qui excelle dans les sempiternels sermons sur la sécurité et l'éthique du prélèvement ; René et André, les chefs de lignes, qui connaissent tant d'histoires

de chasse que cela est un véritable plaisir de les suivre; Louis jeune retraité mais piqueur expérimenté ; la relève représentée par Clément et une cinquantaine d'autres fusils célèbres comme notre maire ou plus discrets, ainsi que de nombreux actionnaires venant de Vendargues, Baillargues voire de plus loin. Comme le veut la tradition, la première battue s'est déroulée sur le territoire de Mastargues où se sont illustrés Thierry Célié et

Cataldo Brunelli. Puis se sont enchaînés tous ces bois mythiques : Frigoulet, Rous, Pradine, La Devèze, ... Toutefois, les sangliers bien qu'en surpopulation, ont su déjouer trop souvent traqueurs et tireurs, c'est pourquoi le tableau est encore modeste : 10 sangliers (avant l'ouverture générale le 9 septembre). IL ne faut pas négliger l'impact de la sécheresse actuelle qui rend la terre stérile, la moindre odeur trop volatile et qui épuise les chiens.

Mais la passion demeure la plus forte et bientôt viendra la pluie, le gel et les grandes chasses de novembre avec ses menées monumentales de plusieurs heures, les journées sur Thaurac et de nouvelles aventures en perspectives.

Bonne saison à tous

Vidal Christophe.

Amis chasseurs
*n'oubliez pas de récupérer vos douilles
car elles pourraient nous desservir.*

Animations de l'été 2001 à Montoulieu

La St Jean

Comme chaque année, le rendez-vous fixé par le comité des fêtes pour le feu de la Saint Jean a attiré de nombreux Montoulubiens. Ceux-ci sont parfois venus accompagnés de leur famille et de leurs amis, ce qui a permis à cette soirée traditionnelle de s'ouvrir davantage et d'apporter à tous un peu d'échanges.

Après "l'apéro", les membres du comité des fêtes ont commencé à servir pas moins de 130 repas. Cette année le feu se tenait plus près de la place de la mairie où les tables étaient installées. On a pu admirer sans se déplacer trop loin ces flammes immenses et, comme d'habitude, les plus courageux ont sauté par-dessus les braises. Quant à l'ambiance, coup de chapeau à Cédric qui s'est improvisé animateur d'un karaoké fort apprécié. Tous ceux qui le voulaient ont pu pousser la chansonnette en solo et en chœur ; la chanson française était à l'honneur et les derniers chanteurs se sont séparés à regret vers 4 heures du matin.

La Fête

Le samedi 4 août a eu lieu la traditionnelle fête du village. Cette année encore elle a connu un vif succès puisque après les animations de l'après-midi (concours de boules, jeux de piscine, tournois de ping-pong et volley) le comité des fêtes s'est démené pour servir près de 230 repas sur notre charmante place. Après nous avons pu danser grâce à "Sens interdit". Une soirée passée dans la gaieté et la bonne humeur, sans aucun incident c'est ce que l'on peut souhaiter de mieux pour ce genre de festivités.

Ces deux soirées furent très réussies. Le comité des fêtes a fait tout ce qui est possible, comme d'habitude, pour que chacun se sente bien et nous nous faisons leur porte-parole pour remercier tous ceux qui ont répondu à cette invitation car ce qui fait le succès d'une manifestation festive, quelle qu'elle soit, c'est avant tout les personnes qui y viennent et qui apprécient.

Alors, merci à tous et rendez-vous à l'année prochaine.

Théâtre.

Le dimanche 12 août l'atelier théâtre "La Mouette" interprétait une pièce de Robert Merle " L'assemblée des femmes" mise en scène par Vincent MICHEL. Les spectateurs présents au théâtre de verdure ce soir là ont pris un réel plaisir et espèrent bien revoir du théâtre l'an prochain à Montoulieu.

Brigitte LEBON

A ne pas manquer le 11 novembre

Fort du succès remporté l'année dernière par la première journée des "Couleurs et senteur de la garrigue", le comité des fêtes de Montoulieu nous prépare la deuxième édition qui aura lieu le dimanche 11 novembre 2001. Nous y retrouverons les mêmes participants que l'an passé plus beaucoup de nouveautés. Surtout n'oubliez pas de venir nous rendre visite, vous ne serez pas déçus.

Stage de chant choral - Montoulieu 2001

C'est avec un grand bonheur de se retrouver que quarante chanteurs des régions de Versailles et Ganges se sont réunis pour la troisième année consécutive du 18 au 24 août dans l'église de Montoulieu.

Le travail artistique fut agréable, intense et fécond sous la direction de Juliette Hénaff qui une fois de plus a su porter à maturité son ensemble vocal jusqu'au concert de clôture.

Tois moments musicaux différents ont été proposés pendant cette semaine

Le lundi 20 août un concert fut donné par les professionnels " encadrants " du stage: " ONDINE ", poème de F. de la motte Fouqué, joué par la comédienne Paule d'Héria,

musique de Cari Reinecke interprétée par Sylvaine Wiart au piano et Dominique Etiévant à la flûte. Une osmose entre le texte parlé et la connivence des musiciens d'une grande densité. Un grand moment envoûtant et inoubliable.

Le jeudi soir le groupe vocal s'est rendu à la grotte des demoiselles pour un mini concert de 20 minutes, à la grande surprise et au ravissement du public présent à la dernière visite.

Le vendredi soir, concert de clôture. Comme les autres années, les débutants adultes et enfants ont animé la première partie en présentant le travail de leurs ateliers qui se tenaient tous les matins de cette semaine. Puis le grand

choeur a interprété les deux oeuvres travaillées à ce stage: " LES DJINNS " de G. Fauré, d'après un poème de V. Hugo et " LES VESPRES SOLENNELLES POUR UN CONFESSEUR " de W.A. Mozart.

A la sortie du concert, un pot de clôture a réuni public et chanteurs. Ambiance chaleureuse avec une nostalgie de se quitter si vite atténuée par l'idée de continuer l'aventure pour une quatrième fois. Dans les rendez vous estivaux culturels de la région celui de Montoulieu commence à compter.

Bienvenue à Montoulieu 2002

E Bourget

Compte rendu d'activité de l'équipe municipale de St Bauzille

Depuis six mois, la nouvelle municipalité est au travail. Elle a promis l'information. Elle se doit de rendre compte aux Saint Bauzilloises et aux Saint Bauzillois les premiers mois de sa gestion.

I - Travaux au quotidien déjà réalisés

☞ Travaux de voirie

Nous nous attachons à remplir au mieux les tâches d'intérêt communal qui facilitent ou améliorent, et ce, le plus rapidement, la vie au quotidien.

Notre orientation est de faire réaliser le maximum de ces tâches par l'équipe des employés municipaux.

- Ont été réalisés par eux et donc à moindres frais

- Le rebouchage des trous de chaussée dans toutes les rues du village et la réfection

du trottoir situé entre la SOTEXMI et le garage ZIEBA avec le matériel prêté par la commune de Laroque.

- Débroussaillage de tous les chemins communaux.

- Remise en état du chemin de " Robespierre " (pose de buses et reprise de la chaussée)

- Construction d'un caniveau adéquat à " l'Auberge " pour améliorer le fluvial et éviter aux riverains d'être inondés à chaque orage.

- Curage du fossé sur le chemin Neuf jusqu'à la pharmacie.

- Reprise systématique de fuites importantes sur le réseau d'eau (9).

- Pose de panneau signalétique pour "Frigoulet".

- Mise en place d'un pluvial devant l'école du Thaurac jusqu'à la "Vierge" pour

évacuer les eaux et éviter l'aspersion des usagers et écoliers en attente de prendre le bus.

☞ Travaux d'électrification

- Mise en place d'un programme d'électrification pour le renforcement du réseau électrique ; changement des ampoules grillées, des appareillages et des boîtes défectueux. Ce premier travail a été réalisé dans la Grand'rue ; le reste du village suivra, le tout devant être terminé fin 2001, début 2002.

☞ Environnement

- Etude et mise en place d'une convention de contrôle des rejets d'eau avec la SOTEXMI.

- Nettoyage et désinfection des containers, des emplacements des containers

et de la chaussée pour éviter le maximum de désagréments au voisinage. (Le mauvais état de la benne à ordures provoque des écoulements nauséabonds).

- Nettoyage et entretien de la station de pompage.

- Intervention pour le nettoyage des terrains privés laissés en jachère pour éviter les risques d'incendie.

☞ Patrimoine communal immobilier

- Agrandissement de l'usine M.G.P

- Réfection d'une partie de la toiture du Campotel

☞ La station de lagunage

La conception et le fonctionnement de la station de lagunage causent beaucoup de soucis et de travail à la nouvelle municipalité. Elle occupe une grande partie de l'activité d'un adjoint et du vice président de la commission environnement afin d'essayer de la faire fonctionner.

◆ La station de refoulement

- Mise en place du téléphone et de la télésurveillance pour prévenir et éviter les rejets intempestifs d'eaux usées.

- Adaptation des pompes de refoulement et modification de leur installation pour les rendre opérationnelles.

- Intervention pour faire marcher le groupe électrogène de secours pourtant neuf.

◆ Bassins de lagunage

- Remplacement du débitmètre précédemment installé et inapproprié pour un débit mètre supportant l'immersion prolongée.

- Etude et constat par un organisme spécialisé du

Conseil Général dans le contrôle de lagunage (SATESE) de la non-étanchéité

	Juin 2000	Juin 2001
Bassin n°1	1,2 m	0,5 m
Bassin n°2	1 m	sec
Bassin n°3	0,5 m	sec

des bassins.

Malgré 210 m3 d'apport d'eaux usées par jour en moyenne, la station se vide. Des spécialistes consultés conseillent de diviser le bassin n° 1 en 2 pour en faciliter le maintien du niveau. Pourquoi avoir fait une station aussi grande ?

Devant l'importance des sommes déjà engagées, la municipalité envisage d'intenter une action en justice en réparation du préjudice causé par ces dysfonctionnements et son inadaptation après consultation d'un avocat spécialisé.

☞ Les Finances

- Augmentation de la taxe des ordures ménagères en prévision du changement de la benne à ordures défectueuse laissant écouler les "lixiviats" et pour faire face à l'augmentation des coûts du ramassage et du traitement.

- Diminution des charges financières de la dette d'emprunt par la renégociation des taux des prêts.

II - Les prévisions qui vont être réalisées à court et moyen terme

☞ Sur le patrimoine immobilier

- Réfection de la toiture de l'ancienne mairie, aménagement du deuxième

étage et de la cage d'escalier, crépis des façades.

☞ Sur les travaux d'électrification

- Programme de renforcement du réseau du Triadou

- Réalisation de la 1 ère tranche de changement des éclairages actuels par des lanternes dans la partie basse de la Grand'rue (du Foyer Rural au fond du village), à la Place du pré, à la rue du temple.

☞ Sur la voirie

- Changement des panneaux d'entrée sur St Bauzille via Montoulieu

- Installation de bornes de protection sur la route de Montoulieu (côté gauche)

- Aménagement de l'entrée de Saint Bauzille via Montpellier (entrée du village, Pont de Sérody, rond point).

☞ Plan local d'urbanisme

- Etude et mise en place du P.L.U

- Mise en place du P.P.R - protection des intérêts des St Bauzillois par la discussion du projet du PPR trop contraignant pour leur intérêt.

- Intervention auprès des services préfectoraux pour éviter la fermeture du camping pour la saison 2001. Mise en place d'un dispositif d'alerte pour tenter de conserver l'ouverture du camping en 2002.

- Intervention auprès de nombreux services pour maintenir l'ouverture de la colonie "Les Lutins Cévenols" contre la promesse par l'association d'effectuer des travaux de mise en conformité.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE St BAUZILLE

le vendredi 27 juillet 2001 à 21h

Présents : MM. CARLUY R ; ISSERT M ; CICUT G ; BRESSON J ; ALLE O ; MARIN N ; MISSONNIER R ; OLIVIER D ; REBOUL F ; REY B ;

Mmes ALLEGRE M ; TONADRE M.

Absents : Mmes LAMOUREUX C

(procuration à R. CARLUY); MARTIAL V (procuration à M. ISSERT); AFFRE F.

Secrétaire de séance : J. BRESSON

Monsieur CICUT demande à prendre la parole avant l'ouverture de la séance, afin

de préciser certains points du compte rendu précédent.

- En ce qui concerne la transcription des noms des conseillers qui s'abstiennent ou qui votent contre, lors des scrutins. Monsieur CICUT pense que cette

transcription n'est pas nécessaire, les séances étant publiques et le vote ayant lieu à main levée. Après un tour de table, il s'avère que la majorité des conseillers partage cette opinion. La décision est donc prise de ne plus faire apparaître de nom dans les comptes rendus sauf sur demande expresse de l'intéressé.

• Arrêté préfectoral sur les termites. Monsieur le Préfet de l'Hérault avait soumis pour avis, un arrêté déclarant la totalité du département de l'Hérault, contaminé par les termites, ou susceptible de l'être. Monsieur CICUT avait voté contre cet arrêté, non pas pour nier l'existence des termites, mais pour refuser d'entériner une décision qui était déjà prise.

Après cette mise au point, le compte rendu est accepté et signé par l'ensemble des conseillers.

Monsieur le Maire reprend la parole et demande aux conseillers l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, la possibilité d'adhésion de la commune au pays Viganais.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre donc la séance de ce jour, avec l'examen de ce dernier point.

I - ADHESION A UN PAYS :

Conformément au décret du 19 septembre 2000, il a été demandé au préfet de reconnaître le périmètre d'étude du " Pays du Pic St Loup "

Par délibération en date du 4 décembre 2000, le Conseil Municipal alors en place, s'était inscrit dans le périmètre de ce pays constitué par la fusion de trois associations " Le CODEPIC ", la Charte de la Haute Vallée de l'Hérault, le Pays d'accueil du Pic St Loup.

Aujourd'hui cinq communes du canton, s'interrogent sur le bien fondé de cette orientation et envisagent plutôt de se tourner vers le Pays Viganais.

Cette décision est motivée par le soutien qu'apporte la région du Vigan pour le maintien de l'hôpital, pour le rattachement obligatoire à l'ANPE du Vigan pour les demandeurs d'emploi, et par la situation géographique du canton. Ce pays représente une population de 40 000 habitants. Une réunion avec le Pays du PIC doit avoir lieu prochainement, et les communes auront jusqu'au mois d'octobre pour se prononcer sur leur orientation définitive.

Monsieur le Maire demande donc leur avis aux membres présents, afin de poursuivre les démarches d'orientation vers Le Vigan pour qu'une décision puisse être prise en connaissance de cause.

Les conseillers, à l'unanimité, sont favorables à ces démarches d'orientation vers le Pays Viganais.

II - DECHARGE DU MAS DE BANAL

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2002 toutes les décharges traditionnelles doivent être fermées et le site réhabilité afin de répondre à l'objectif de la loi du 13 juillet 1992.

Une visite sur le terrain avait été faite en 1996 par la DDA, qui par la suite a élaboré une fiche d'enquête et établi un devis pour les travaux de réhabilitation. Celui-ci s'élevait à 300 000 francs.

Aujourd'hui, afin de répondre à la situation actuelle, ce devis doit être réactualisé. Ces travaux pourront être cofinancés par le Conseil Général (40%) et l'ADEME (30%).

Il est étudié conformément au cahier des charges établi à l'époque.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à faire établir de nouveaux devis et à demander des aides financières.

III - ORDURES MENAGERES

1) Redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Maire attire l'attention des élus sur les loueurs de canoës qui pendant plusieurs mois déposent un volume important de déchets dans les containers, sans paiement de redevance.

Il propose donc d'instaurer une redevance spéciale qui serait appliquée à compter du 1^{er} août 2001 et d'en fixer le montant à 1000 francs.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la création d'une redevance fixée à 1000 francs pour les loueurs de canoës installés dans le périmètre de ramassage des ordures de la commune.

2) Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acheter des containers pour la collecte des ordures ménagères. Cette acquisition n'ayant pas été prévue au Budget primitif, Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme de 10 000 francs en modifiant le budget de la façon suivante :

1) Fonctionnement :

- Recettes :

art 706 : redevance : + 10 000

- Dépenses : art 023 : virement à la section d'investissement : + 10 000

2) Investissement :

- Recettes : Art 021 Virement de la section de fonctionnement : + 10 000

- Dépenses : Article 21 : acquisition de matériel : + 10 000

D'autre part, les crédits prévus à certains articles étant insuffisants, il convient de procéder au virement de crédits ci-après c/654 : créances irrécouvrables : - 1000 c/673 Annulation de titre : + 1000

le Conseil, à l'unanimité, accepte ces propositions.

IV - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'article 279 du Code des marchés prévoit que la commission d'appel d'offres est composée pour les communes de moins de 3500 habitants, du maire qui en est le président, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Les trois membres titulaires avaient été désignés lors de la création des différentes commissions. Il convient donc de désigner les trois suppléants. Sur proposition du maire, Madame ALLEGRE Marie-Anne, Monsieur MARIN Norbert, et Monsieur REBOUL Frantz sont élus à l'unanimité.

V - TARIFS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des gîtes et de la salle polyvalente qui n'ont pas été révisés depuis 1993.

Les loyers, à compter du 01/01/2002 devraient être :

Gîte 1 : 1 400 F

Gîte 2 : 1 100 F

Salle polyvalente : 2 100 F

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité

Il propose ensuite de fixer un tarif pour la salle des rencontres, qui après équipement de la cuisine, pourra être loué pour des repas. Deux tarifs seront proposés suivant la formule choisie :

➤ Location de la salle seule (réunions, spectacles..) = 2 100 francs

➤ Location de la salle avec cuisine (noces banquets..) = 2 600 francs

Les Saint Bauzillois bénéficieront d'une réduction de 50 % ; les associations bénéficieront d'une mise à disposition gratuite par an de l'une des deux salles.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

VI - ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux prévus à l'ancienne mairie ne peuvent se poursuivre compte tenu de l'état de la charpente et de la toiture qui menacent de s'effondrer.

Un devis a été demandé à l'entreprise VERIBOIS qui avait été retenue pour le gros œuvre. Le montant de ce devis s'élève à 204 000 francs.

Monsieur le Maire propose donc de suspendre les travaux en cours et de demander une nouvelle subvention pour les travaux supplémentaires. Il propose également de demander une dérogation au préfet afin de commencer les travaux avant la notification de l'arrêté attributif de la subvention, compte tenu du danger que représente cette toiture, et une aide financière au titre de la DGE.

Le Conseil, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

VII - ETUDE DIAGNOSTIC EAU POTABLE

Une étude du réseau avait été demandée à la SAUR en 1998, par l'ancienne municipalité.

Pour cette étude, le Conseil Général avait attribué une subvention de 35 320 francs pour 176 600 francs de travaux H.T

Cette étude n'a pas été réalisée ; le délai de validité de la subvention est périmé depuis le 20/07/2000.

Il convient donc de formuler une nouvelle demande auprès du Conseil Général ; Un nouveau dossier a été établi par la SAUR, qui ajoute à l'étude précédente le diagnostic du captage et des réservoirs.

Le montant de cette étude s'élèverait à 194 510,80 F TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette nouvelle proposition, et autorise le maire à demander une aide financière au Département.

VIII - RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, d'une part, que l'état actuel particulièrement défectueux des réseaux d'eau et d'assainissement oblige la commune à prévoir des travaux importants de remise en état, et d'autre part, que le développement de l'urbanisme oblige également de prévoir des travaux d'extension de ces réseaux. Compte tenu de l'importance des travaux, il est nécessaire de faire appel à un maître d'oeuvre. Plusieurs cabinets ont été consultés, afin de connaître leur taux de rémunération pour une mission de maîtrise d'oeuvre comprenant les études et la direction des travaux.

Cinq cabinets ont fait parvenir leurs propositions :

Le cabinet PROJETEC qui a fait la meilleure proposition est retenu à

CABINET	Taux EP	Taux Assai	MISSION
PROJETEC	6,5	7,5	complet
JULLIEN	6,5	7	Manque APD
CONCERTO	6,5	7,5	Manque APD
GAXIEU	8	8,5	Complet
CARTIER	7,9	8,9	Complet

l'unanimité.

Ce cabinet étant également compétent pour la réhabilitation des décharges, une étude va certainement lui être demandée.

IX - SIVU GANGES-LE VIGAN

Monsieur le Maire rappelle la transformation du SIVOM GANGES LE VIGAN en Syndicat Mixte, approuvée par délibération en date du 12 octobre 2000.

Il informe le Conseil qu'il s'avère nécessaire de revoir en profondeur les statuts afin qu'il y ait une cohérence entre les compétences exposées dans les statuts et l'activité réelle du syndicat. Il s'avère en effet que cette collectivité agit uniquement dans le domaine hydraulique sur le haut bassin versant de l'Hérault, et qu'il conviendrait de le transformer en SIVU, ce qui éviterait les problèmes de compétences croisées avec les autres collectivités qui sont sur son territoire.

De ce fait, les communes du canton de Trèves, qui ne sont pas concernées, ne feraient plus partie du périmètre du SIVU.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la modification du Syndicat mixte en SIVU, adopte les nouveaux statuts, et adopte le nouveau périmètre.

Suite à cette modification, il convient de réélire les délégués.

Monsieur le Maire propose de conserver les délégués désignés pour le syndicat mixte .

Sont ainsi désignés :

Monsieur Jean BRESSON - Mme Francette AFFRE : Délégués titulaires
Mme Vorina MARTIAL - Mme Christine LAMOUREUX : Délégués suppléants

X - BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget supplémentaire de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes
- de fonctionnement : pour 698 000 F
- d'investissement : pour 1 936 360 F
Ce budget est adopté à l'unanimité.

XI - DESAFFECTATION DES LOCAUX SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2 octobre 2000, le Conseil Municipal avait demandé à Monsieur le Préfet de se prononcer sur la désaffectation du bâtiment scolaire situé au 35 ter du Chemin Neuf.

Par lettre du 28 juin 2001, Monsieur le Préfet, suite à l'accord de l'Inspecteur Académique, a émis un avis favorable à cette désaffectation.

Considérant qu'il n'y a plus lieu de réserver ces locaux au service de l'enseignement puisque de nouvelles classes ont été construites, le Conseil Municipal vu l'avis favorable du préfet, décide de désaffecter le bâtiment scolaire du 35 ter Avenue du Chemin Neuf.

XII - PLUVIAL POUR LES ECOLES

Les travaux d'extension de l'école obligent la commune à prévoir un raccordement au réseau pluvial.

L'entreprise GARCIA qui a réalisé le gros œuvre a été consultée et a présenté une proposition qui s'élève à 99 076,64 F TTC.

L'entreprise CTP (Cévennes travaux Publics) a été également consultée. Son devis s'élève à 95 641,73 francs sur lequel elle consent un rabais de 5 %, ce qui ramènerait donc le montant à 90 859, 65 Francs. Les travaux commenceraient le 20 août et doivent être terminés à la rentrée.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de confier les travaux à l'entreprise CTP.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

- Convention CAUE

Dans le cadre de l'aménagement du village, les élus envisagent de mener une réflexion préalable au devenir des bâtiments communaux, ainsi que sur les équipements publics à programmer ou à améliorer.

Pour cela, il est possible de bénéficier durant trois mois, de l'aide d'un étudiant en architecture, en formation continue au CAUE.

Le coût de cette prestation s'élèverait à 8000 francs.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le maire à signer la convention correspondante.

- Tribunal pour enfants

Monsieur le Maire informe les élus que suite à une plainte déposée pour dégradations volontaires sur des biens publics par l'ancien maire, le tribunal a convoqué les responsables de ces délits en audience du 21 septembre. La commune peut se constituer partie civile pour demander au tribunal la réparation du préjudice causé.

Le Conseil, à l'unanimité décide de se constituer partie civile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE MONTOLIEU

du jeudi 05 juillet 2001 à 21 heures

Présents : LEBON Cédric, Pons Nicolas, CAZALET Eric, CLAUDE Gérard, Mmes LEONARD Anne Marie, THARAUD

Laurence, SEBASTIA Marjorie,

Absents : MRS CORVEZ Michel,

APARISI Hubert, COLLET ANTHAMATTEN Anne Marie

1 POSE D'UNE ALARME

Suite au vol ; perpétré dans le hangar où le camion de la mairie a disparu ainsi que de nombreux outils, le conseil municipal a décidé de poser une alarme pour assurer davantage de sécurité. Après avoir comparé les propositions de deux professionnels dans ce domaine, il a été décidé de faire effectuer les travaux par les Ets "le Club Sécurité" à GANGES (34) pour un montant de 9700 F TTC pris sur les crédits du compte "aménagement village".

2 LIGNE DE CREDIT

MR CAZALET expose la nécessité d'une demande de ligne de crédit supplémentaire dans l'attente de recevoir les subventions accordées au titre du camping et de l'assainissement.

Il propose de demander à la Caisse du Crédit Agricole un montant de 600000.00 F sur une durée maximum de un an

Après délibération, le conseil municipal approuve la proposition et autorise Mr le maire à signer la convention d'ouverture de crédit de trésorerie avec le CRCA.

3 NOMINATION TROISIEME ADJOINT

Mr le maire propose la nomination de Mr CAZALET Eric au poste de troisième adjoint Il percevra l'indemnité de élus (soit 40% de 12% de l'indice 1015) pris sur les crédits du compte 6531

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la nomination de Mr CAZALET

4 SPECTACLE ETE 2001

Mr LEBON propose la venue d'une compagnie théâtrale pour la première quinzaine d'Août en association avec le Comité des Fêtes. La mairie assure au comité l'équilibre de cette soirée.

Le conseil approuve la venue de cette compagnie dans le théâtre de verdure.

5 SITE INTERNET

Mr APARISI et Mr CAZALET ont suivi le montage d'un site Internet effectué par Yohan et Jérémy OLIVA ET Nicolas SEBASTIA

Après délibération le conseil décide d'accepter la création de ce site qui s'appelle :

MONTOULIE.I FRANCE.COM et le met à la disposition des professionnels de Montoulieu pour la promotion de leurs activités.

6 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Suite à l'entrevue, lors du dernier conseil municipal avec l'association de défense du patrimoine historique et préhistorique de la vallée de Montoulieu et de ses environs, le conseil municipal accorde une subvention de 2000 F à cette association à condition que la municipalité puisse utiliser la diffusion de ces feuilles. Une convention sera signée entre la mairie et l'association.

Le conseil décide d'allouer la somme de 2500 F à la FCPE (fédération des Conseils de Parents d'Elèves de GANGES) afin d'aider à financer l'achat d'un ordinateur

pour Cyprien CHARRA, Elève au Lycée Louise Michel de GANGES afin de l'aider dans ses études durant son hospitalisation pour l'année 2000/2001.

7 COMPTE DE GESTION 2000

Mr CAZALET Eric présente de Compte de Gestion de l'année 2000 , établi par Madame le receveur municipal .Celui-ci étant conforme au Compte administratif de l'année 2000 présenté au vote du Conseil municipal le 23 Février 2001, il n'appelle aucune remarque particulière , ni réserve. Après délibération, le Compte de Gestion de l'année 2000 est approuvé.

8 QUESTIONS DIVERSES

MR le maire rappelle le rendez- vous avec Mrs RIGAUD et SICARD au sujet du C.D.108 afin de déterminer notre position lors de cette rencontre.

Mr le maire expose également le courrier de la Ligue Contre la Violence Routière demandant de nous engager à faire respecter la légalité pour lutter contre la violence routière.

Le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de cet engagement.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 24 Heures

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE MONTOULIEU

du vendredi 03 aout 2001 à 21 heures

Présents : MM. CHAFIOL Guilhem ; LEBON Cédric ; CAZALET Eric ; CLAUDE Gérard ; CORVEZ Michel ; APARISI Hubert ; PONS Nicolas ; Mmes LEONARD Anne-Marie ; SEBASTIA Marjorie ; THARAUD Laurence
Absents excusés : Mme ANTHAMATTEN A.M.

1 Objet : Situation Camping "Le Bosquet"

Le Maire expose la situation du camping à la ferme "Le Bosquet" composé de deux mini camps appartenant respectivement à Monsieur COMMEIRAS André et M. COMMEIRAS Christian.

Suite au feu de caravane du 15 juin 2001 et au rapport des pompiers, le Commandant ANDURAND fait parvenir à la mairie un courrier très alarmiste sur les grands risques encourus sur ce camping et sur sa non-conformité. Il demande au maire de prendre au plus vite, un arrêté de fermeture du camping.

Afin de ne pas pénaliser les exploitants, Monsieur le Maire demande le passage de

la commission de sécurité de l'arrondissement de Montpellier.

Le 18 juillet, la commission relève les nombreuses irrégularités de ce camping et les manquements graves tant en matière de sécurité que d'urbanisme. Monsieur le Maire et son premier adjoint sont même très surpris de "l'état de ghetto" de la structure. La commission émet donc un avis défavorable à la poursuite de l'activité et laisse aux exploitants un délai d'une semaine pour se mettre en conformité avec la sécurité et faire cesser les activités résidentielles.

Monsieur COMMEIRAS a cependant reproché à la mairie de ne pas l'avoir informé de la non-conformité de son établissement. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que tout propriétaire est responsable de son activité et qu'il doit connaître et respecter la réglementation en vigueur. De plus, Monsieur le Maire rappelle les différents courriers concernant l'illégalité du restaurant "le Phœnix" en 1999 ainsi que le courrier de la D.D.A.S.S. de 2000 sur le nombre d'emplacements et les sanitaires. Mais surtout la réunion en Mairie du 8 mars

1999 où les services de la D.D.E. ont expliqué à Monsieur COMMEIRAS les réglementations auxquelles est soumis son camping.

Au passage de la commission de sécurité du 31 juillet, grâce à d'importants travaux réalisés très rapidement par l'exploitant, la commission a émis un avis favorable au maintien de l'ouverture des douze emplacements du terrain de camping. La DDE dresse cependant un procès verbal sur les effractions de l'urbanisme portant sur un bâtiment d'habitation clos et sur un bâtiment à usage commercial dénommé "pizzeria".

L'établissement dénommé "pizzeria le Phœnix" n'existant pas car il n'a jamais fait l'objet d'un permis de construire, donc d'ouverture ne peut recevoir le passage de la commission de sécurité.

Le Maire informe que cet établissement illicite ouvert au public en toute irrégularité, pourrait mettre en cause la mairie en cas d'accident.

LE CONSEIL :

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Après un long débat,

- surpris du nombre d'irrégularités insoupçonnables dans laquelle était ce camping,
- se satisfait que l'ouverture du camping soit maintenue après les travaux effectués,
- rappelle que la municipalité est attachée au développement touristique de la commune, mais dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de fonctionnement en vigueur. Ce qui va dans l'intérêt d'un tourisme de qualité.

DECIDE : à l'unanimité

- que le droit à l'urbanisme doit s'appliquer
- qu'il est nécessaire que la municipalité ne puisse être mise en cause en cas d'accidents dans cette pizzeria
- que l'établissement dit le Phœnix doit cesser son activité illégale.

DEMANDE à l'unanimité à Monsieur le Maire :

- de saisir la Préfecture sur les manquements énumérés ci-dessus
- de prendre immédiatement toutes les

mesures nécessaires afin que cesse cette activité

- de prendre un arrêté sur les périodes d'ouverture des campings sur la commune allant du 1^{er} avril au 31 octobre maximum afin d'éviter la sédentarisation d'une population sur les campings.

2 Adduction d'eau potable en bordure du CD 108. Demande de subvention

Le maire informe le conseil municipal que l'APS concernant le déplacement de la canalisation d'eau potable sur le C.D.108 a été mal estimé. La D.D.E nous informe qu'elle a sous-évalué les travaux qui ne s'élèvent plus à 320595 F mais à 380127 F soit une plus value de 59 532 F.

Le maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention complémentaire tenant compte de ce nouveau montant (soit 380127 F).

Le conseil ouïe l'exposé de Monsieur le maire. Approuve le nouveau montant de l'APS - Décide de demander une nouvelle subvention au Conseil Général de l'Hérault

3 : Le point sur le PAYS

Monsieur le maire rapporte au Conseil municipal la réunion du 4 JUILLET au VIGAN concernant la création du Pays Cévennes et Hauts Plateaux .Au cours de cette réunion, à laquelle aucun élu du Canton de GANGES (Sauf de ST BAUZILLE informé en dernière minute) n'a participé, il est apparu que les participants du pays de préfiguration Cévennes et Hauts Plateaux déplorent la non participation de GANGES depuis le début des travaux et s'inquiètent de nous voir partir vers un PAYS "PIC ST LOUP". Mr le maire éprouve le sentiment qu'il y a obstruction politique à l'adhésion de ce pays.

S'engage une longue discussion à l'issue de laquelle le conseil ne se prononce pas de façon officielle pour un des deux pays mais demande à Mr le maire d'inciter la Communauté des Communes Cévennes Gangeoises à adhérer vers le pays naturel qu'est le sien "LE PAYS CEVENNES ET HAUTS PLATEAUX "

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 24 H 30.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du mercredi 25 mai à 20 h 30

1 - Ateliers relais

Monsieur Jean Pierre TERME Vice Président de la Commission " Développement Economique et Tourisme" fait le Compte rendu de la réunion du 21 Mai qui a été essentiellement consacrée à l'examen du projet des Ateliers - Relais. A l'unanimité la Commission avait donné un avis favorable.

Après en avoir débattu, le Conseil adopte à l'unanimité le programme et le coût prévisionnel de l'opération présenté par la DDE et autorise le Président à signer le contrat de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet AJM (Jannin - Monier) ainsi que toutes les pièces nécessaires au projet.

Afin de respecter le calendrier mis en place, le Conseil sera amené à délibérer le 30 juillet 2001 sur l'avant projet définitif (APD). D'ici là le Président validera les différentes étapes de la procédure (Esquisse - APS) après avis de la commission compétente.

2 - Convention avec l'association Pays Pic St Loup, Haute Vallée de l'Hérault.

Suite à une interrogation de Monsieur CHAFFIOL, il est précisé que cette convention n'est que la mise en œuvre du Budget pour 2001 dans lequel la Communauté a décidé de prendre à sa charge à la place des communes l'intégralité de la subvention à l'association du Pays

pour son fonctionnement et les diverses actions déjà en cours. Il ne s'agit en aucun cas d'une adhésion à un Pays dont le périmètre est encore à l'étude. Le versement effectif de la subvention n'aura lieu que lorsque l'association aura désigné son nouveau Président.

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité la Convention à intervenir avec l'Association du Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault et autorise le Président à signer la dite convention.

3 - Convention de vérification périodique des installations électriques

Monsieur le Président indique au Conseil qu'afin d'assurer la meilleure sécurité possible dans les établissements scolaires, il convient de faire contrôler tous les ans les installations électriques par une société de contrôle agréée. C'est la société SOCOTEC qui nous a présenté le devis le plus intéressant. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2001.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil autorise le Président à signer la Convention avec la société SOCOTEC pour le contrôle annuel des installations électriques des écoles.

4 - Convention de maintenance des systèmes d'alarme des écoles

Le Président indique au Conseil que les systèmes d'alarme installés à l'école Primaire et Maternelle de Ganges nécessitent une maintenance régulière. Il propose de l'autoriser à signer une Convention de maintenance annuelle avec l'installateur de ces systèmes NICOLAS ELECTRICITE. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2001.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la signature d'une Convention avec l'installateur de ces systèmes d'alarmes aux écoles, l'entreprise NICOLAS.

5 - Indemnités allouées au receveur de la Communauté de Communes

Monsieur le Président indique que suite à l'élection du nouveau Conseil de Communauté, il est nécessaire de renouveler au receveur de la Communauté de Communes le paiement de l'indemnité de conseil et l'indemnité d'aide à l'élaboration du Budget, au taux de 100%. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2001. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil adopte cette proposition.

Questions diverses :

Madame RICOME et Monsieur CARLUY font un Compte rendu des réunions auxquelles ils ont assisté concernant l'éventuelle fusion des PAIO. Le Conseil réaffirme la nécessité d'une PAIO à Ganges.

1-Présentation de l'Avant Projet Sommaire des Ateliers-Relais par Monsieur François JANNIN, architecte.

Monsieur JANNIN présente au Conseil un Avant Projet Sommaire conforme à l'esquisse proposée à la Commission des Affaires Economiques du 18 juin 2001 avec comme demandé, une estimation du coût des travaux revue à la baisse. Le prix estimatif hors taxes bâtiment + VRD est de 7 560 000 F. Monsieur JANNIN détaille les options techniques retenues. Monsieur PICHET Subdivisionnaire de la DDE, présente l'estimation du coût total du projet hors taxes, terrain, bâtiment, VRD, honoraires et divers qui s'élève à environ 9 200 000 F. Après débat le Président propose d'adopter l'Avant Projet Sommaire présenté ainsi que les coûts prévisionnels indiqués et de l'autoriser à continuer les démarches nécessaires pour effectuer les demandes de subventions auprès de l'Europe, l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional. Il est convenu d'attendre les premières réponses de ces partenaires avant de lancer la phase APD.
Adopté à l'unanimité.

2-Décision modificative n°1

Par délibération en date du 20 Juin 2001, la Communauté a décidé de prendre à sa charge, compte tenu de l'urgence, les travaux de remise en état du seuil de la Vernède à Brissac. Ces travaux pour compte de tiers non prévus au BP 2001 nécessitent l'inscription de Crédits en section d'investissement selon le tableau ci-après

Dépenses :

Compte 4541 : 115 000 F

Recettes :

Compte 4542: 21 528 F

Compte 10222 : 93 472 F

Monsieur RIGAUD précise qu'une demande d'aide financière a été transmise à l'Etat. Il est proposé d'organiser après la saison d'été une réunion avec les loueurs de Canoës pour évoquer les questions concernant le barrage et leur activité sur l'Hérault.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

3-Approbation de la Convention avec l'Office de Tourisme

Suite à la création de " l'Office de Tourisme des Cévennes Gangeoises et du Pays de la Grotte des Demoiselles ", il convient d'adopter la convention d'objectifs et de fonctionnement à intervenir entre l'Office et

la Communauté. Cette convention a été adoptée par le Conseil d'administration de l'Office le 11 juin 2001.
Adopté à l'unanimité.

4-Subventions aux associations

Il convient d'individualiser la somme globale de 244 000 F prévue au BP 2001 pour les subventions aux associations. Selon le tableau ci-dessous.

-OMS Ganges 100 000 F.

-OMS St Bauzille de Putois 35 000 F.

Associations et Coopératives Scolaires

. Ecole de Brissac 4 000 F.

. Ecole de St Bauzille de Putois 10 000 F

. Ecole Maternelle de Ganges 10 000 F.

. Ecole Primaire de Ganges 50 000 F.

-Office du Tourisme 10 000 F.

-Amicale du Personnel 25 000 F.

Adopté à l'unanimité

5-Tarifs des Cantines Scolaires

Il est proposé d'augmenter de 2% les tarifs des repas des cantines scolaires de la Communauté. Tarifs applicables en Septembre 2001 à Brissac, Ganges, St Bauzille de Putois.

Le tarif A passe de 17 F à 17,30F. Le tarif B passe de 24 F à 24,50F.

Adopté à l'unanimité.

6-Constat de Conversion des prêts du Crédit Agricole

Afin de préparer dans les meilleures conditions le passage à l'Euro effectif le 1er janvier 2002 il convient d'autoriser le Président à signer le Constat Global de Conversion des prêts en cours avec le Crédit Agricole, de l'unité franc en unité Euro.

Adopté à l'unanimité.

7-Constat de Conversion des prêts de la Caisse d'Epargne

Afin de préparer dans les meilleures conditions le passage à l'Euro effectif le 1er janvier 2002 il convient d'autoriser le Président à signer le Constat Global de Conversion des prêts en cours avec la Caisse d'Epargne, de l'unité franc en unité Euro.

Adopté à l'unanimité.

8-Modification du tableau des effectifs

Le Conseil adopte le tableau des effectifs ci-dessous.

Postes à temps complet :

3 postes ATSEM 2ème classe

1 poste ATSEM 1ère classe

2 postes d'agent d'entretien qualifié

1 poste d'éducateur APS de 2ème classe

1 poste d'agent d'entretien

1 poste d'agent administratif

1 poste d'adjoint administratif

Postes à temps non complet :

4 postes d'agents d'entretien

Poste à temps complet non titulaire :

1 poste de chargé de mission

Adopté à l'unanimité

9-Financement en section d'investissement de premiers équipements pour les écoles

Il s'agit d'autoriser le Président à financer en section d'investissement des premiers équipements scolaires.

A l'école primaire de Ganges suite à la création d'une 13ème classe. A l'école maternelle de Ganges suite à la création d'une 7ème classe. A l'école de St Bauzille de Putois suite à la livraison du nouveau bâtiment pour l'équipement de 2 classes et de la cantine.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

-La Motion sur la Poste de Brissac est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises réuni le 30 Juillet 2001 a été informé de la situation du bureau de poste de Brissac.

La Communauté de Communes soutient et appuie les actions de la commune de Brissac visant à faire assurer dans la commune un service de qualité.

Alors que la création de la Communauté marque la volonté des élus d'aménager et de développer leur territoire, il serait incompréhensible que le service public de la Poste continue de se dégrader notamment en milieu rural.

Dans l'immédiat la Communauté de Communes demande la nomination à Brissac de personnel compétent, formé et permanent, notamment un receveur -distributeur.

-La Motion de soutien aux femmes Afghanes est adoptée à l'unanimité.

Conscients et émus de la situation intolérable du peuple Afghan, nous joignons nos signatures au manifeste de soutien ci-après. Nous soutenons les engagements du Parlement Européen et de l'Assemblée Nationale pour un changement global de la situation en Afghanistan. Nous demandons que ces engagements ne restent pas à l'état de mots mais soient concrétisés par des actions réelles. Nous souhaitons en être tenus informés.

Manifeste de soutien à la déclaration des droits fondamentaux de la femme afghane

" Il est urgent de dénoncer ce régime criminel, qui réduit un peuple à l'esclavage,

et d'empêcher toute tentative de reconnaissance internationale: un siège à l'ONU, par exemple, au nom d'une certaine " neutralité active ". C'est pourquoi nous manifestons notre soutien à l'appel de l'association Negar-Soutien aux femmes d'Afghanistan et adhérons à la déclaration des droits fondamentaux des femmes afghanes ".

-Il est convenu de préparer un courrier au Pays d'Accueil afin que la Communauté de Communes puisse récupérer les locaux de la maison des entreprises à Ganges.

-Il est décidé d'appuyer la commune de Gorniès dans ses démarches visant à conserver au village la licence IV du restaurant propriété de Rémy CAUSSE. Une motion sera adressée à Monsieur le Procureur de la République pour demander de reporter exceptionnellement la péremption de la licence.
La motion sur la licence IV du

café-restaurant de Gorniès est adoptée à l'unanimité moins une voix.

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises réunie en Conseil le 30 Juillet 2001, apporte son entier soutien à la commune de Gorniès pour conserver au village la licence IV du café-restaurant appartenant à Rémy CAUSSE.

La Communauté de Communes, compétente en ce qui concerne le développement économique et le tourisme étudie actuellement un projet d'implantation d'une structure d'accueil Maison de Pays/Maison de la Pêche, qui serait susceptible de relancer la fréquentation touristique du village et d'enrayer son déclin.

Dans l'attente de la concrétisation de ce projet, il serait particulièrement dommageable qu'intervienne la péremption de la seule licence IV du village qui pourrait être un des éléments de réussite du renouveau économique de la commune.

C'est pourquoi la Communauté de Communes demande à Monsieur le

Procureur de la République de bien vouloir reporter exceptionnellement la péremption de cette licence, le temps pour la commune de Gorniès et la Communauté de Communes de prendre les mesures qui permettraient sa pérennisation.

- Un débat a lieu sur la question des Pays. Monsieur CHAFIOL suite à la réunion à laquelle il a participé au Vigan, estime que la Communauté de Communes n'est pas suffisamment informée des études menées par le Pays Cévennes et Hauts Plateaux. Monsieur CARLUIY propose qu'il soit désigné, comme cela a été le cas pour le Pays Pic St Loup, Hte Vallée de l'Hérault, trois délégués pour représenter la Communauté de Communes auprès du Pays Cévennes et Hauts Plateaux. Il est décidé de reprendre ce débat ultérieurement. D'ici là, il convient de continuer à se tenir informé de l'avancement des études des deux projets concernés.

SERVICE MEDICAL ET PHARMACEUTIQUE DE GARDE DIM. ET JOURS FERIES 4^{ème} TRIMESTRE 2001

dimanche 21 octobre	DR SEGALA	04.67.73.91.83.
	PH BANIOL	04.67.73.80.20.
dimanche 28 octobre	DR LAVESQUE	04.67.73.66.73.
	PH BOURREL	04.67.73.84.12.
Jeudi 1 novembre	DR RENAUD	04.67.73.85.52.
	PH VALAT	04.67.73.84.15.
dimanche 04 novembre	DR DUCROS	04.60.73.83.31.
	PH VALAT	04.67.73.84.15.
dimanche 11 novembre	DR DUPONT	04.67.73.87.95.
	PH SCHOENIG	04.67.81.35.60.
dimanche 18 novembre	DR LAVESQUE	04.67.73.66.73.
	PH BRUN	04.67.73.70.05.
dimanche 25 novembre	DR MONNEY	04.67.81.32.84.
	PH BANIOL	04.67.73.80.20.
dimanche 02 décembre	DR RENAUD	04.67.73.85.52.
	PH BOURREL	04.67.73.84.12.
dimanche 09 décembre	DR TEHIO	04.67.73.81.32.
	PH VALAT	04.67.73.84.15.
dimanche 16 décembre	DR SEGALA	04.67.73.91.83.
	PH SCHOENIG	04.67.81.35.60.
dimanche 23 décembre	DR MORAGUES	04.67.81.31.34.
	PH BRUN	04.67.73.70.05.
Mardi 25 décembre	DR SEGALA	04.67.73.91.83.
	PH BRUN	04.67.73.70.05.
dimanche 30 décembre	DR DUCROS	04.60.73.83.31.
	PH BANIOL	04.67.73.80.20.
Mardi 1 janvier	DR DUPONT	04.67.73.87.95.
	PH BANIOL	04.67.73.80.20.

Le Médecin de Garde le Dim. assure le service du Samedi 12h au Lundi 9h

La Semaine qui suit, il assure les urgences **de nuits en cas d'absence** du médecin traitant.

La Pharmacie de Garde le Dim. assure le service du Samedi 19h au Lundi 9h.

E T A T C I V I L

Agonés ❶ - St Bauzille ❷ - Montoulieu ❸

NAISSANCES

❷ REY Coline

❷ GREJOIS Guillaume

MARIAGES

❶ CAUSSE Alain et OSSONO Clémentine

❶ TRAMINI Paul et PETRIS Isabelle

❶ COMBERNOUX Thomas et
CAUSSE Anne-Rose

❶ MAURIN Fabien et ESTIEU Stéphanie

❷ LEFEBVRE Alain et BASSOU Danièle

❷ FENDER Robert et KAYE Joséphine

❷ ROMBAUT Damien et
BOYER CHAMMARD Mélanie

DECES

❷ RODIER Louis Joseph Gaston le 30.08.01

La Croix l'Étoile et le Croissant

Paroles de J.-M. Braque – E. Marnay
Chantée par Frida Boccara

Aux clochers de Jérusalem
Je voudrais voir en même temps
Briller à l'aurore prochaine
La Croix l'Étoile et le Croissant

Au temps béni de Carême
Aux mosquées de l'Afghanistan
Je voudrais tant que tous règnent
La Croix l'Étoile et le Croissant

Le cœur des hommes est fait pour danser
Sur des manèges de colombes
Sur des collines d'oliviers

Il y a aux rides en pleurs
Beaucoup d'amour et trop de sang
Où sont-ils donc tous ceux qui aiment
La Croix l'Étoile et le Croissant

Ils ont pris des sentiers de haine
Qui sait pourquoi ils ont voulu
Aller jusqu'au bout de leur haine
Bientôt ils ne le voudront plus

Le cœur des hommes est plein de danger
Il s'offre au jour mais il y pousse
Toute fleur que l'on a semée

Aux clochers de Jérusalem
Je voudrais voir en même temps
Tous ceux qui porteront au fond d'eux-
mêmes
La Croix l'Étoile et le Croissant

Et ceux qui n'ont jamais eu même
De Croix d'Étoile ou de Croissant

*Cette chanson a été pour moi pendant des
années, l'Espoir, aujourd'hui elle est devenue
ma Prière.*

Yvonnique Leclercq

I.D.E.A.

Institut de Danse et d'Expression Artistique

Cours de danse Salle de l'OMS à St Bauzille
par Valérie GEHANT
(professeur diplômé d'état)

Danse classique

4/5 ans mardi 17h15 à 18h
6/8 ans lundi 17h30 à 18h30
9/11 ans jeudi 17h30 à 18h30

Danse modern-jazz

10/12 ans mardi 18h15 à 19h15
Ados jeudi 18h45 à 19h45
Adultes mardi 19h15 à 20h15
Renseignement et inscription
au 04-67-55-74-17

L'association "Les Amis des Beaux Arts"

de St Bauzille reprend ses cours de dessin et
peinture le mardi de 16h à 18h au local du
presbytère, en face de l'église

Cours de Poterie et Modelage

Enfants et adultes
Renseignements au 04-67-73-34-70
Galerie et atelier à Ganges
10, place Fabre d'Olivet

La Lyre St Bauzilloise

Ecole de musique
Enfants et adultes
Piano, guitare, flûte à bec ou traversière, saxo,
chorale, éveil musical.
Local grand'rue St Bauzille au dessus de la
bibliothèque
Renseignements :
04-67-73-64-31 ou 04-67-73-75-61

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	S	A	N	G	L	I	E	R	S
2	I	L	L	O	G	I	Q	U	E
3	D	I		R			U		R
4	E	C	A	I	L	L	E	R	A
5	R	A	I	L		I	R	U	N
6	A	N		L	U	T	R	I	N
7	N	T		E	G	R	E	N	E
8	T	E	A	S		E	S	E	